

Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONS DU CHIEN ET DU CHAT

ETUDE STATISTIQUE 2009

Ce dossier traite les informations économiques et sociales des exercices 2005 à 2008

VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS



Photo LA PASSE DE L'EIDER

Réalisation SNPCC en Octobre 2009 pour le secteur des métiers de services de la Convention collective des fleuristes, vente et services des animaux familiers

Première partie

SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS

TOILETTEURS CANINS ET FELINS

PREAMBULE

A PROPOS DES DIFFERENTS METIERS RESSORTISSANTS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES FLEURISTES, VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS

Les éléments du présent rapport sont distingués selon que l'activité principale relève :

- du toilettage des chiens et chats
- des autres métiers de services aux animaux de compagnie

AVIS IMPORTANT : A notre connaissance aucun rapport annuel de la branche répondant aux exigences du code du travail ne fait ressortir les spécificités des métiers de services aux animaux de compagnie des données propres au commerce de détail des animaux de compagnie bien que ceux-ci ne se situent pas au même niveau de l'arborescence des codifications NAF que le secteur marchand, à savoir :

SOUS-SECTEURS DES ACTIVITES LIEES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

ANIMALERIE : Section G, Commerce (NAF 4776Z) Vente d'animaux de compagnie, produits, accessoires et aliments pour ces animaux.

METIERS DE SERVICES : Section S, Activités de services aux animaux de compagnie (NAF 9609Z) Toiletteurs de chiens et chats, Educateurs canins, Pensionneurs de chiens et chats, Dresseurs...

Note : Les animaux de compagnie constituent le seul véritable point commun entre ces métiers de nature tout à fait différente qui se distinguent en fonction de la codification NAF d'une part, et de l'activité réelle exercée à titre principal d'autre part.

ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE BRANCHE EXERCICE 2008

Données communiquées par la FNFF à propos du questionnaire reçu par plusieurs entreprises adhérentes du SNPCC.

17 000 envois du questionnaire.

4 029 réponses.

1 701 entreprises sans salarié (non transmis à ADPI chargé de créer la base de données).

2 328 entreprises saisies (57,78% de 4 029)

688 dossiers exploitables très partiellement (29,55% de 2 328)

1 980 Fleuristes (85,05% de 2 328)

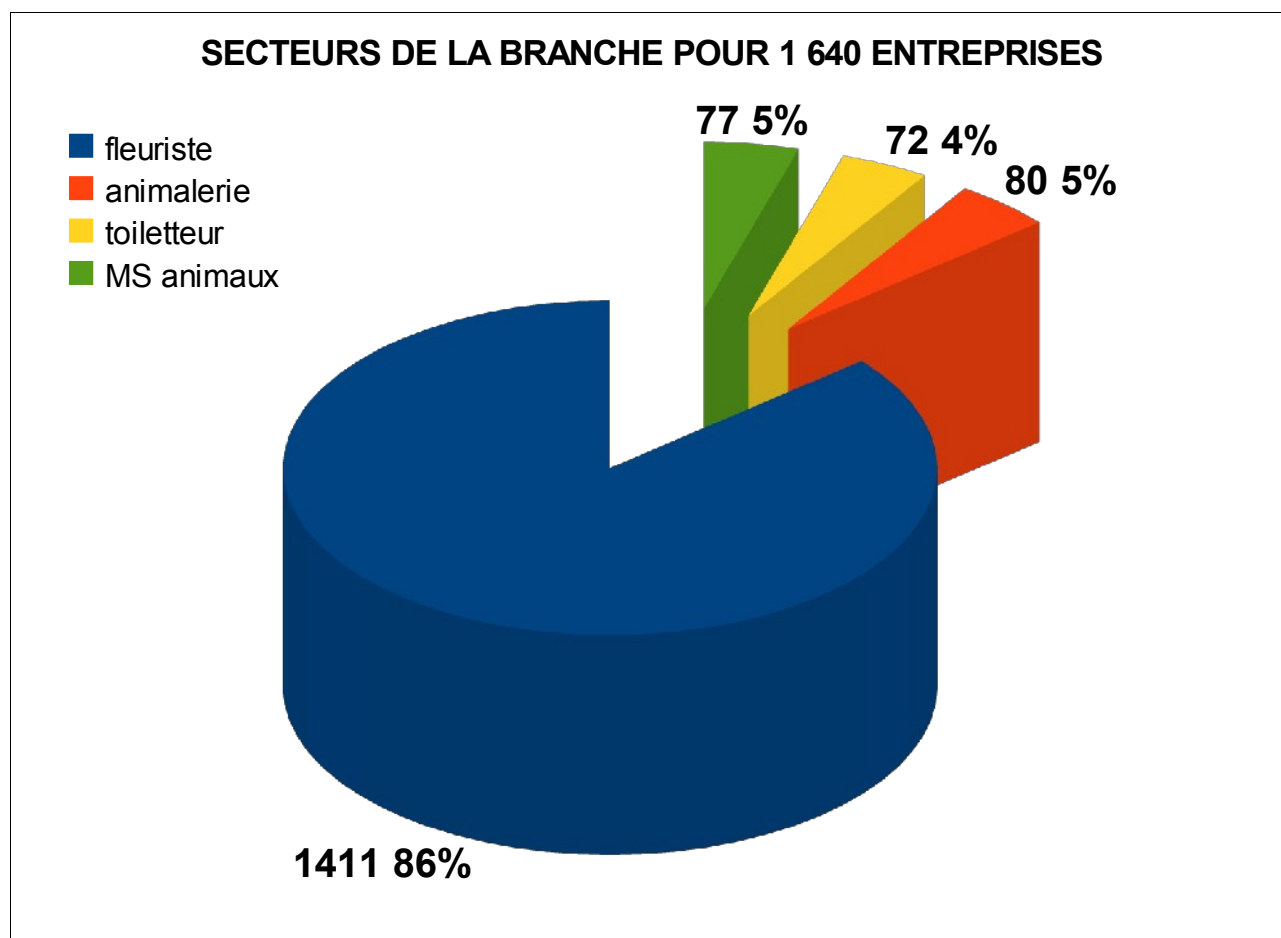
ECHANTILLON REPRESENTATIF

1 640 Entreprises

1 411 Fleuristes formellement identifiés (86,04% de 1 640)

229 entreprises des secteurs animaliers (13,96% de 1 640)

- 80 Animaleries (4,88% de 1 640)
- 72 Toilleteurs (4,39% de 1 640)
- 77 Métiers de Services (4,69% de 1 640)



Deuxième partie

PRESENTATION DU METIER DE TOILETTEUR

FICHE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE BOSSONS FUTE N°64

LE MARCHE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Le marché des animaux de compagnie comprend :

- le commerce des animaux eux-mêmes ;
- la distribution d'aliments spécialisés et de plus en plus sophistiqués, qui est de loin le secteur le plus important ;
- la médecine vétérinaire. Les vétérinaires de ville sont désormais bien plus nombreux que les vétérinaires ruraux en France ;
- **le toilettage (essentiellement des chiens), secteur de l'artisanat ;**
- les autres prestations de services : pour la garde des animaux , le dressage, l'éducation etc.

TOILETTEUR DE CHIENS ET DE CHATS : ROME : 11151	CITP : 3227 - 5139	INSEE : 637d
---	--------------------	--------------

INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

Toiletteur d'animaux, toiletteur pour chiens, tondeur d'animaux.

DEFINITION

Le toiletteur de chiens ou de chats effectue les soins nécessaires à l'hygiène, à l'entretien ou à la remise en forme des animaux de compagnie.

L'engouement pour tel ou tel type de chien suscitera alors l'ouverture de nombreux salons de toilettage... ou leur fermeture.

Ne pas outrepasser ses compétences

La profession n'étant pas réglementée, il importe de ne pas empiéter sur l'activité des autres professionnels qui s'occupent d'animaux. Pas plus que les assistants vétérinaires n'ont à faire d'épilation ou de nettoyage de conduits auditifs, les toiletteurs n'ont à soigner ni les coupures, éraflures, abcès, saignements..., ni à administrer des anesthésiques ou des médicaments. Cela contribuera à maintenir de bons rapports de coopération avec les vétérinaires (échanges de clientèle...).

Pour les activités de vente, qui représentent parfois 50 % du chiffre d'affaires, le toiletteur se limitera aux accessoires pour animaux. Le commerce des chiots n'est pas du ressort du toiletteur, mais de l'éleveur...

Conditions de travail

Le toiletteur peut travailler comme salarié dans un salon ou ouvrir son propre salon après avoir acquis une solide formation professionnelle. Les horaires de travail, réguliers, sont ceux de l'ouverture du salon. Le travail est très exigeant. S'agissant d'une profession où l'aptitude physique est un élément important, l'attention des candidats est portée sur la nécessité d'une bonne constitution physique et nerveuse. La moindre erreur de dosage dans les produits lavants ou antiparasitaires, un coup de ciseaux maladroit peuvent avoir des conséquences graves. Les abandons de la profession sont nombreux.

Carrière - promotion

Pour le salarié d'un salon de toilettage, la seule véritable promotion est l'installation à son compte.

Cependant, ouvrir un salon exige, en plus des qualités professionnelles, des aptitudes commerciales (gestion, relations avec la clientèle). Il faut noter que la multiplication des implantations dans les centres de certaines villes a entraîné de nombreuses faillites.

L'investissement pour commencer à travailler est important (compter environ 4 500 € pour l'installation avec le matériel indispensable). Il faut impérativement disposer d'un local assez vaste et doté d'installation répondant à des exigences indispensables d'hygiène et propreté... Plus de 300 salons ouvrent chaque année, autant ferment.

Débouchés - Rémunérations

Beaucoup de jeunes, parce qu'ils aiment le contact avec les animaux, se sentent une vocation de toiletteur. Malheureusement, les perspectives d'emploi sont très limitées, car le nombre actuel de professionnels (Près de 4 000) suffit à couvrir les besoins. L'absence de réglementation et de diplôme obligatoire pour l'accès à la profession explique le foisonnement de formations, souvent coûteuses, et n'offrant aucune garantie de qualité. Le choix d'une école sérieuse et reconnue dans la profession, dispensant un enseignement théorique et pratique, constitue un atout pour accéder à l'emploi.

Formation

Aucun diplôme spécifique n'est exigé pour exercer cette profession. Tout salon de toilettage peut s'improviser école ! Cela entraîne une grande hétérogénéité des formations et des problèmes de débouchés évoqués dans la rubrique "débouchés - rémunérations". Il convient donc de faire une étude comparative entre les écoles avant de s'inscrire.

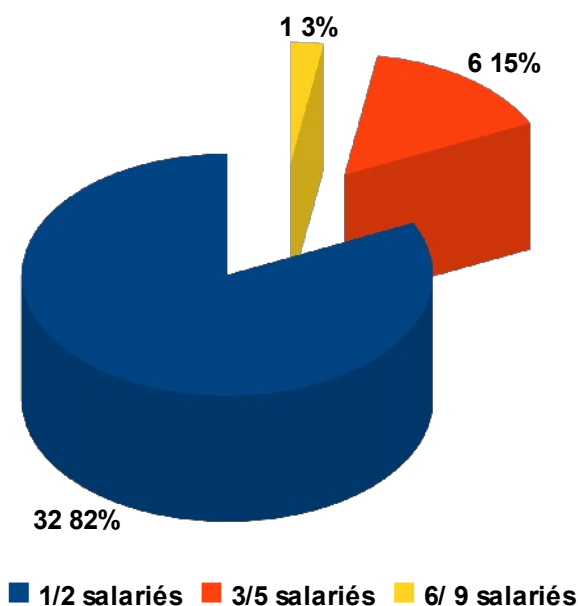
Titres et Diplômes

Le BTC (brevet de toiletteur canin) est préparé en centre de formation d'apprentis ou en contrat de professionnalisation.

METIER DE TOILETTEUR

NOMBRE D'ENTREPRISES PAR NOMBRE DE SALARIES

39 entreprises pour 63 salariés

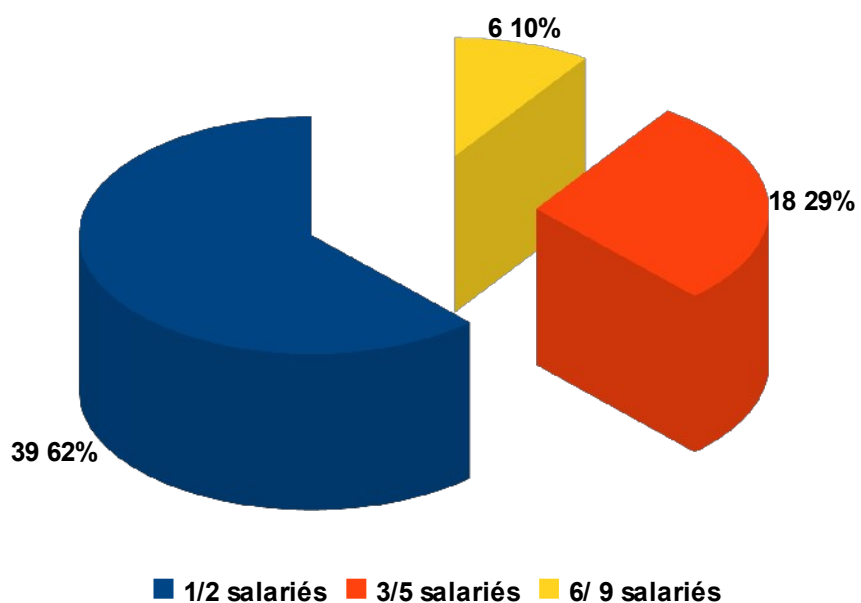


En extrapolant, 82% des salariés travaillent dans une entreprise de 1 à 2 salariés, 15% dans une entreprise de 3 à 5 salariés et 3% dans une entreprise de 6 à 9 salariés.

88% des entreprises de toilettage emploient entre 1 et 5 salariés. Aucune entreprise de l'échantillon n'emploie plus de 9 salariés.

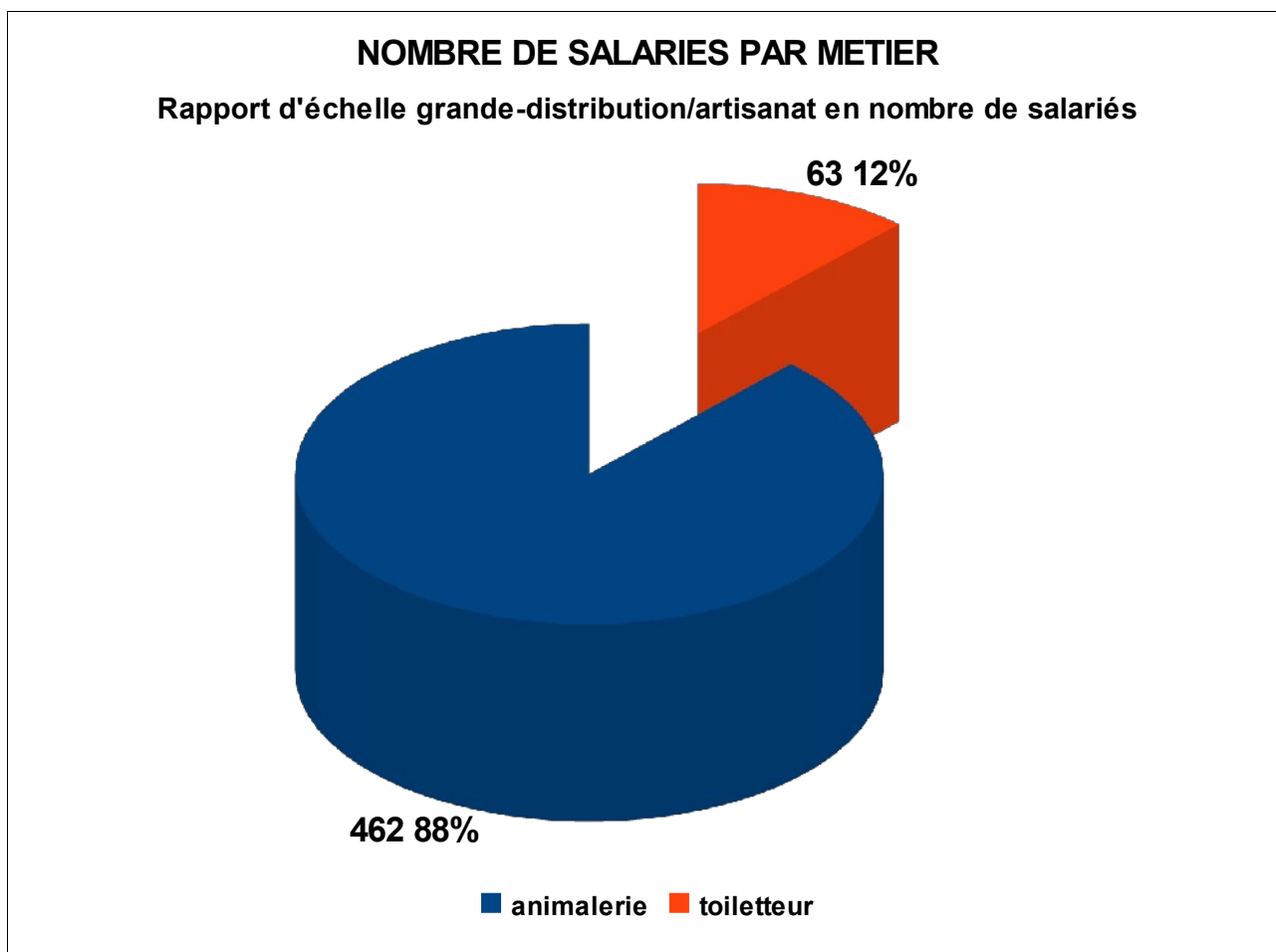
NOMBRE DE SALARIES PAR TYPE D'ENTREPRISE

63 salariés pour 39 entreprises



A titre indicatif : Nombre moyen de salariés par entreprise 1,6

PROBLEMATIQUE DE L'AMALGAME GRANDE DISTRIBUTION ET ARTISANAT



Il faut retenir que les toiletteurs sont au nombre de 4 000 environ en France, ce qui pourrait contribuer à niveler les résultats si le panel comprenait l'intégralité des entreprises.

Toutefois la prise en compte sans distinction d'animaleries et d'entreprises artisanales, dans un échantillon restreint altère considérablement les résultats et fausse les informations destinées aux partenaires sociaux afin de leur permettre de négocier en connaissance de cause.

Le secteur animalerie de l'étude compte 462 salariés répartis entre 32 établissements de la même enseigne, soit environ 14 salariés en moyenne par établissement.

Aussi le rapport de branche présenté en 2008 par le PRODAF n'est-il pas significatif quant au nombre moyen de salariés par entreprise du secteur animalier de la convention collective qui serait de plus de 15 en 2007.

Comme le révèlent les graphiques de la page précédente, les toiletteurs relevant d'un échantillon de 39 établissements étudié depuis 4 exercices, emploient (en moyenne de 2005 à 2008), 63 salariés, soit environ 1,6 salariés en moyenne par établissement.

Plus de 55% des artisans toiletteurs n'emploient aucun salarié.

Troisième partie

SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS TOILETTEURS CANINS ET FELINS

VOLET ECONOMIQUE

L'activité économique du toiletteur ne peut s'apprécier qu'en résultats comptables et chiffre d'affaires puisque l'activité principale consiste en prestations de services.

Une part substantielle du chiffre d'affaires concerne la vente, très inégale, selon la situation du salon en zone urbaine ou rurale, de produits et accessoires en complément de l'activité principale.

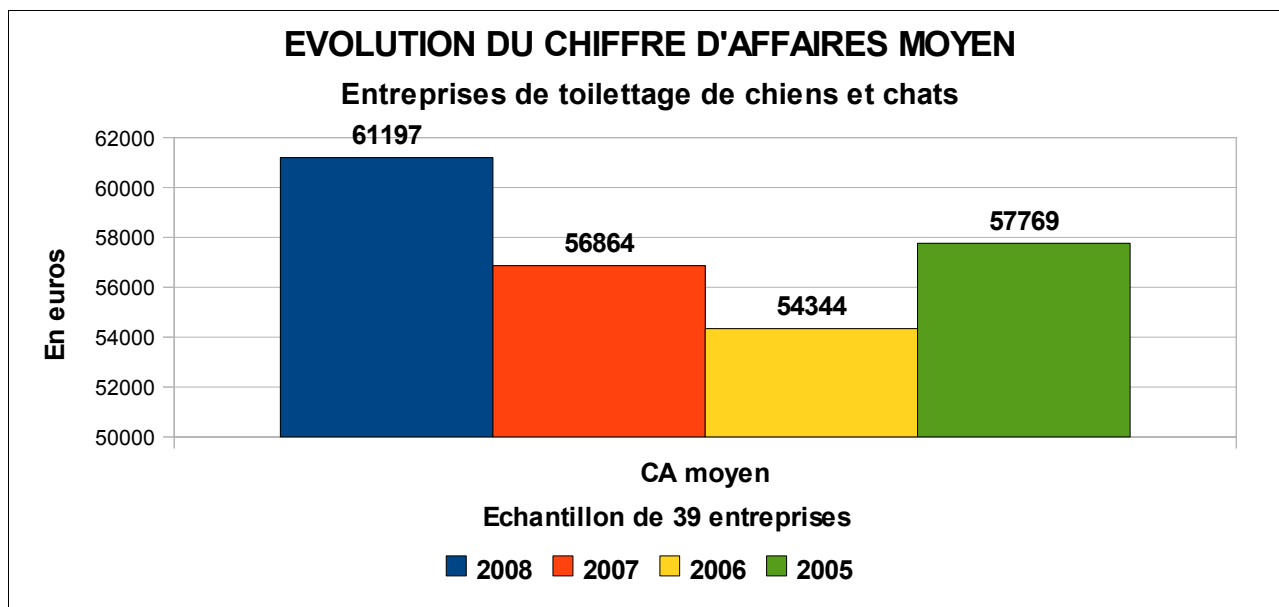
L'étude porte sur un échantillon de 39 entreprises, sélectionné par le SNPCC.

Pour des raisons de confidentialité, les enseignes de ces entreprises et les noms des dirigeants ne sont pas révélés. Toutefois le SNPCC s'engage à fournir ces renseignements complets à tout organisme habilité à effectuer des contrôles pour vérifier notamment la véracité des éléments produits dans le respect de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dite « loi informatique et libertés ».

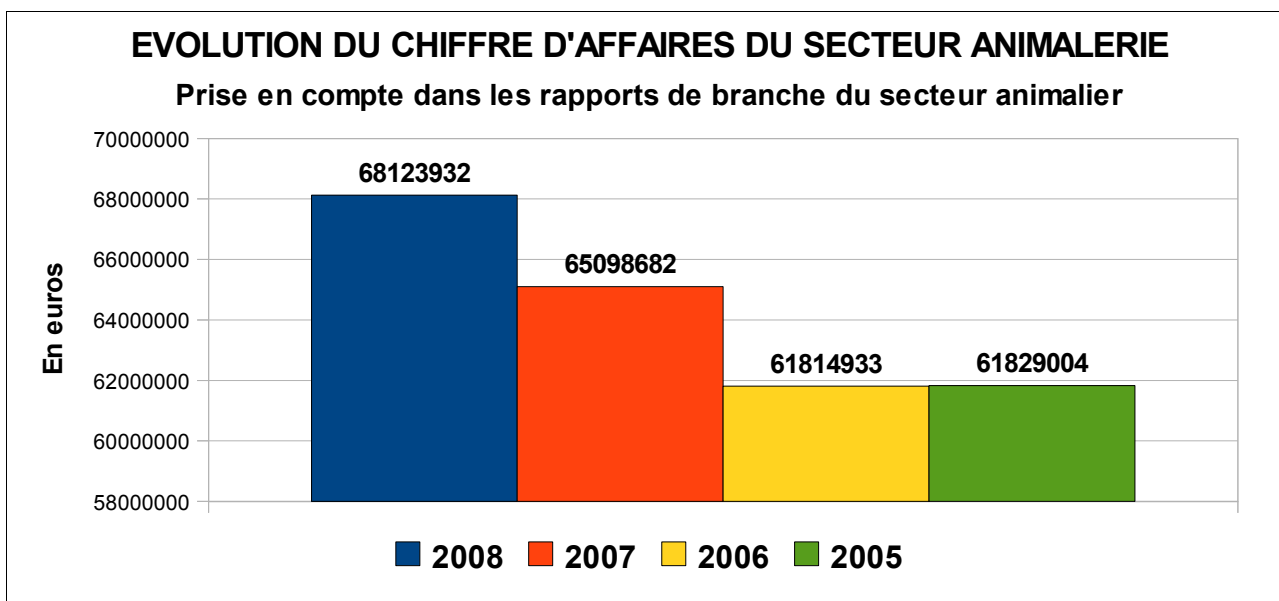
CHIFFRE D'AFFAIRES ECHANTILLON DE 39 ENTREPRISES DE TOILETTAGE

	2008	2007	2006	2005
1	221 830	205 919	181 887	173 616
2	174 756	174 881	156 207	137 644
3	108 300	112 329	110 979	104 418
4		90 143	97 459	99 928
5	87 683	84 228	71 521	66 204
6	57 276	51 566	59 176	48 474
7	45 507	43 136	43 383	43 041
8		43 005	39 293	40 662
9	43 644	42 974	40 043	36 782
10		42 629	42 848	36 606
11		42 038	46 802	50 510
12	43 502	40 474	35 213	25 723
13		38 551	43 245	27 768
14		35 410	22 450	
15	35 204	31 562	29 816	39 092
16	31 046	30 428	33 516	37 598
17	30 248	27 946	27 282	
18	27 037	26 819	27 041	26 482
19	26 899	26 405	26 743	29 294
20	29 713	24 793	21 256	18 136
21	24 160	24 665	32 895	
22		13 876	14 385	
23	198 886	191 894		
24		93 343	87 788	94 482
25		69 225	76 256	81 490
26	43 824	48 040	52 695	61 660
27	42 962	46 288	44 828	48 215
28		43 383	55 249	61 856
29	34 508	40 023	48 595	62 278
30	31 934	36 261	43 050	
31	32 314	32 558	28 836	
32	31 671	32 020	34 372	34 426
33	29 018	26 939		
34	25 859	26 890	28 558	29 032
35		25 200	46 161	37 385
36			113 762	101 381
37	91 033	102 186	60 093	57 023
38	21 262	21 836	21 945	23 223
39	82 256	70 968	65 098	56 428

PROBLEMATIQUE DE L'AMALGAME GRANDE DISTRIBUTION ET ARTISANAT



Evolution 2005/2006	- 3 425 €	- 5,93%
Evolution 2006/2007	+ 2 520 €	+ 4,64%
Evolution 2007/2008	+ 4 333 €	+ 7,62%
Evolution moyenne de 2005 à 2008 =		+ 6,33%



Evolution 2005/2006	- 14 077 €	- 0,02%
Evolution 2006/2007	+ 3 283 749 €	+ 5,31%
Evolution 2007/2008	+ 3 025 250 €	+ 4,65%
Evolution moyenne de 2005 à 2008 =		+ 9,94%

Bien que les graphiques révèlent une concordance de l'évolution des chiffres d'affaires des deux secteurs, il est évident que la différence d'échelle entre les chiffres altère substantiellement les résultats en pourcentage.

La nécessité est évidente de devoir traiter séparément les différents types d'entreprises pour pouvoir aboutir à des statistiques fiables permettant d'en tirer des conclusions pertinentes.

OPMS : branche du toilettage d'animaux de compagnie

Economie et démographie des entreprises

Nombre total d'entreprises en 2007 ¹⁰² : 4 240 entreprises

Evolution du nombre d'entreprises artisanales ¹⁰³ : une augmentation de près de 20% du nombre d'entreprises sur la période de 1997 à 2005.

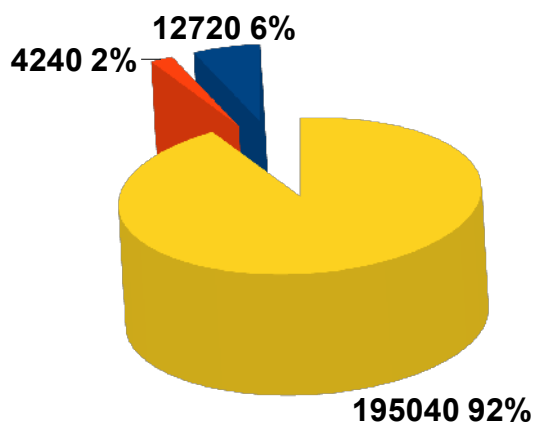
¹⁰² Source INSEE REE/SIRENE

¹⁰³ Seule la source DCASPL nous permet d'obtenir une tendance d'évolution du nombre d'entreprises, de 1997 à 2005.

QUELQUES INDICATEURS DE L'OPMS

POSITIONNEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT

En nombre d'entreprises sur 212 100 et en pourcentage en 2007



■ fleuristes ■ toiletteurs ■ Autres

BASES DE DONNEES ANNEE 2007

L'OPMS a recensé 16.960 entreprises artisanales couvertes par la convention collective des fleuristes, vente et services des animaux familiers dont 12.720 fleuristes et 4.240 toiletteurs en 2007. Le nombre moyen de salariés était estimé à 1,4 pour les fleuristes et 0,3 pour les toiletteurs.

Le Groupe Mornay a recensé la même année 17.232 commerces de détail liés aux fleurs et animaux familiers codifiés 4776Z dont :

14.994 fleuristes

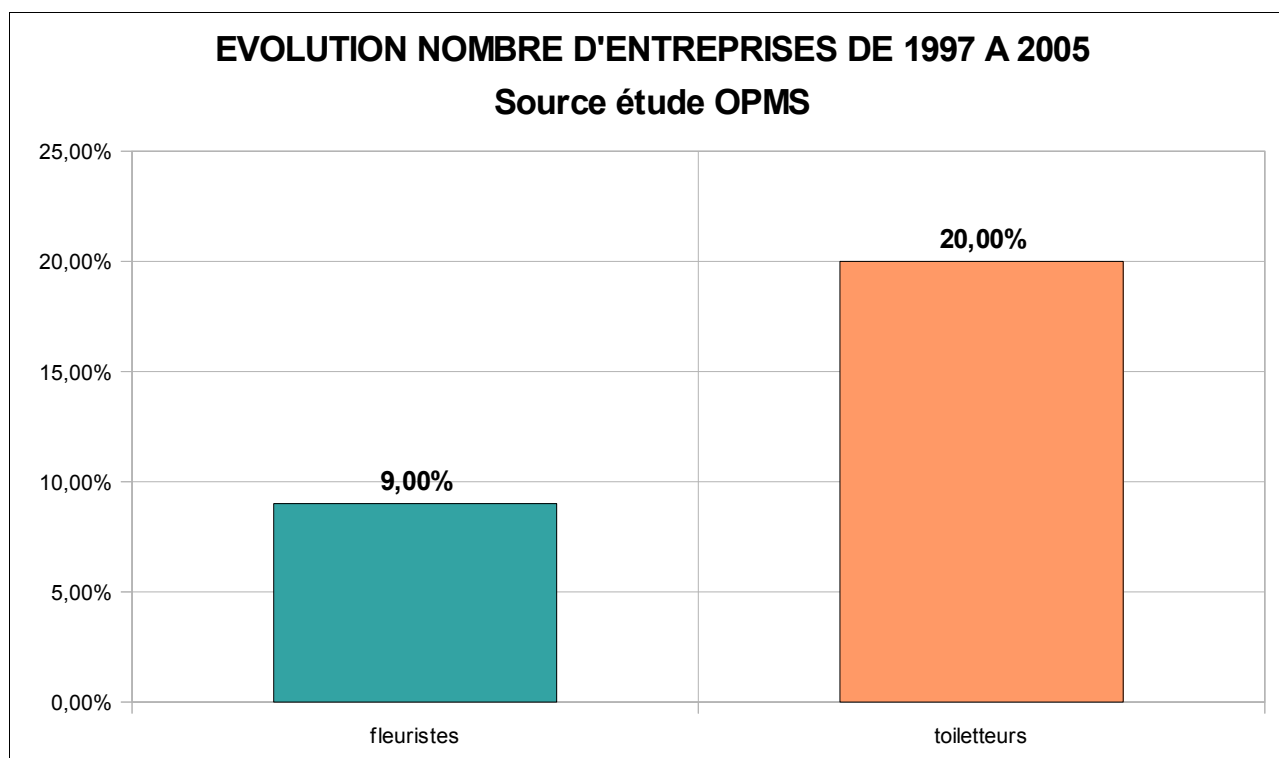
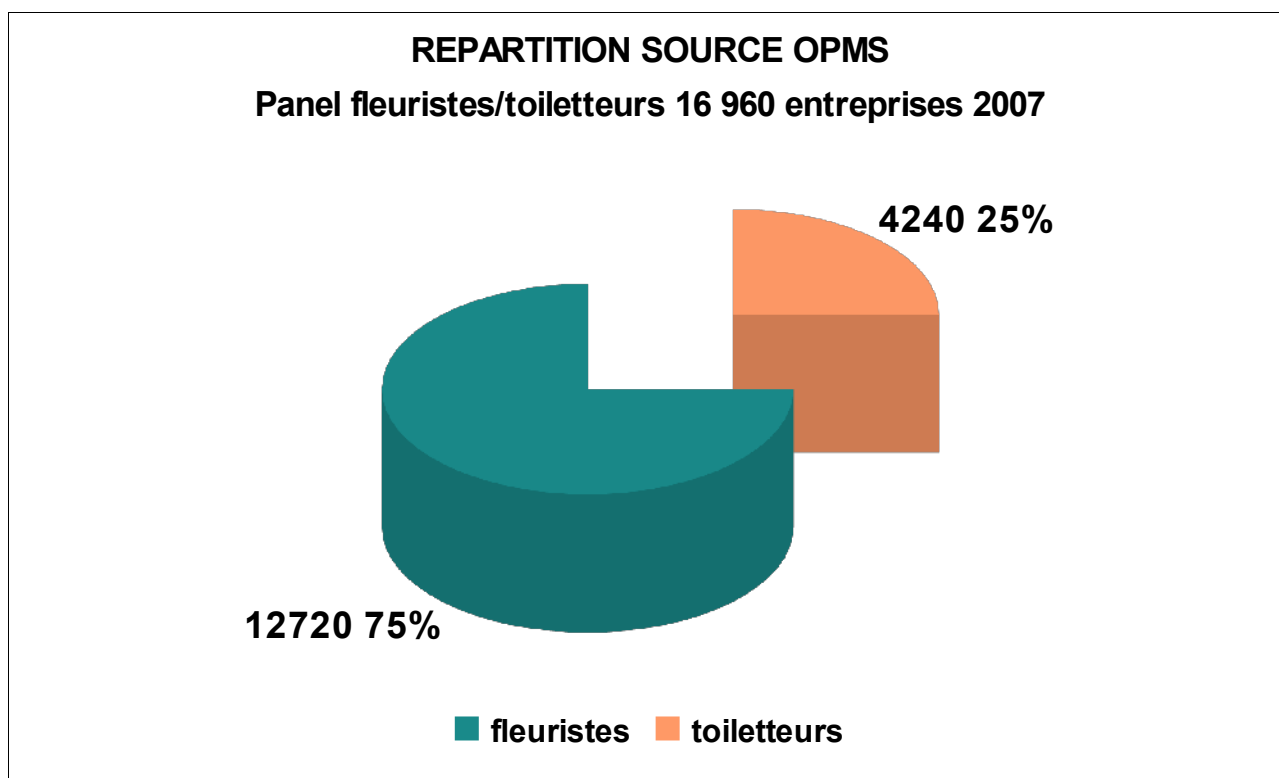
2.238 animaliers (métiers de services aux animaux de compagnie)

Selon Mornay, les entreprises de services aux animaux de compagnie codifiées 9609Z comptaient 750 salariés et en moyenne 0,6 salarié par entreprise pour 1.331 entreprises.

Le rapport de branche 2008 quant à lui fait état globalement de 679 salariés pour 45 entreprises en 2007 pour le secteur animalier, soit une moyenne de 15 salariés par entreprise du panel..

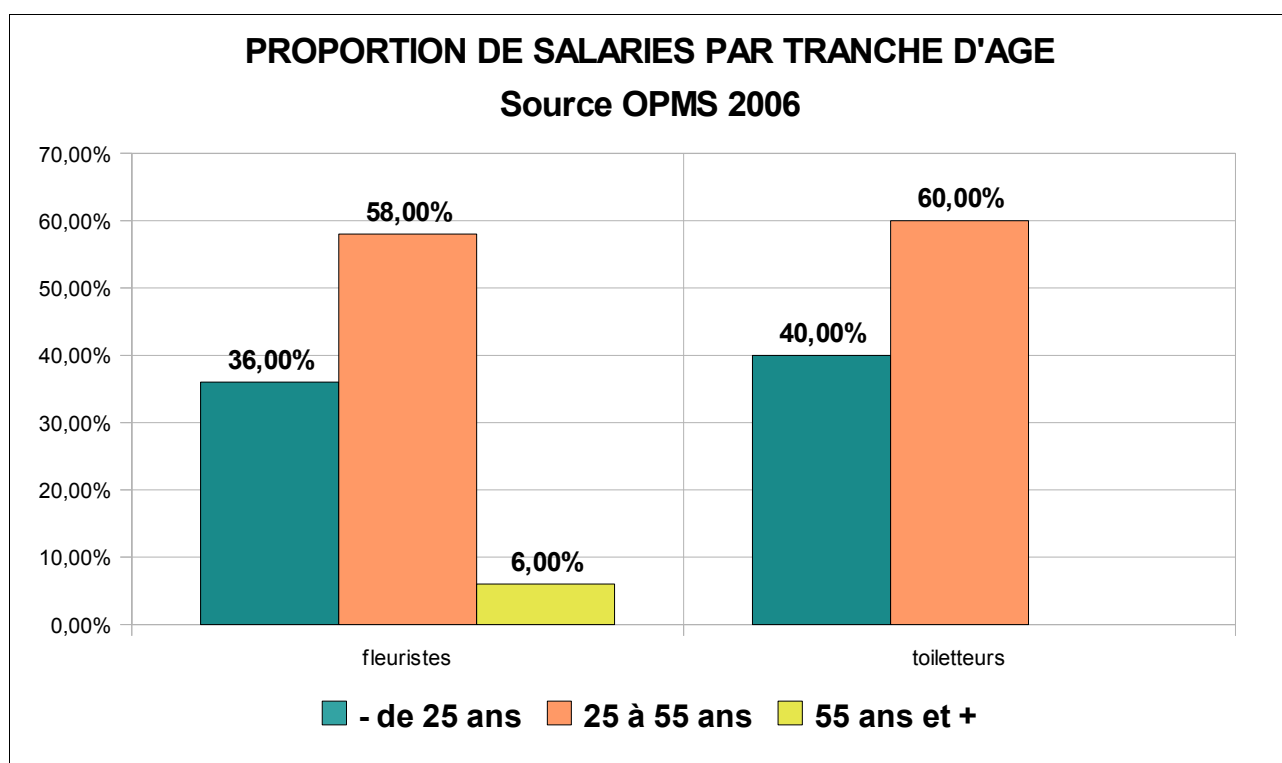
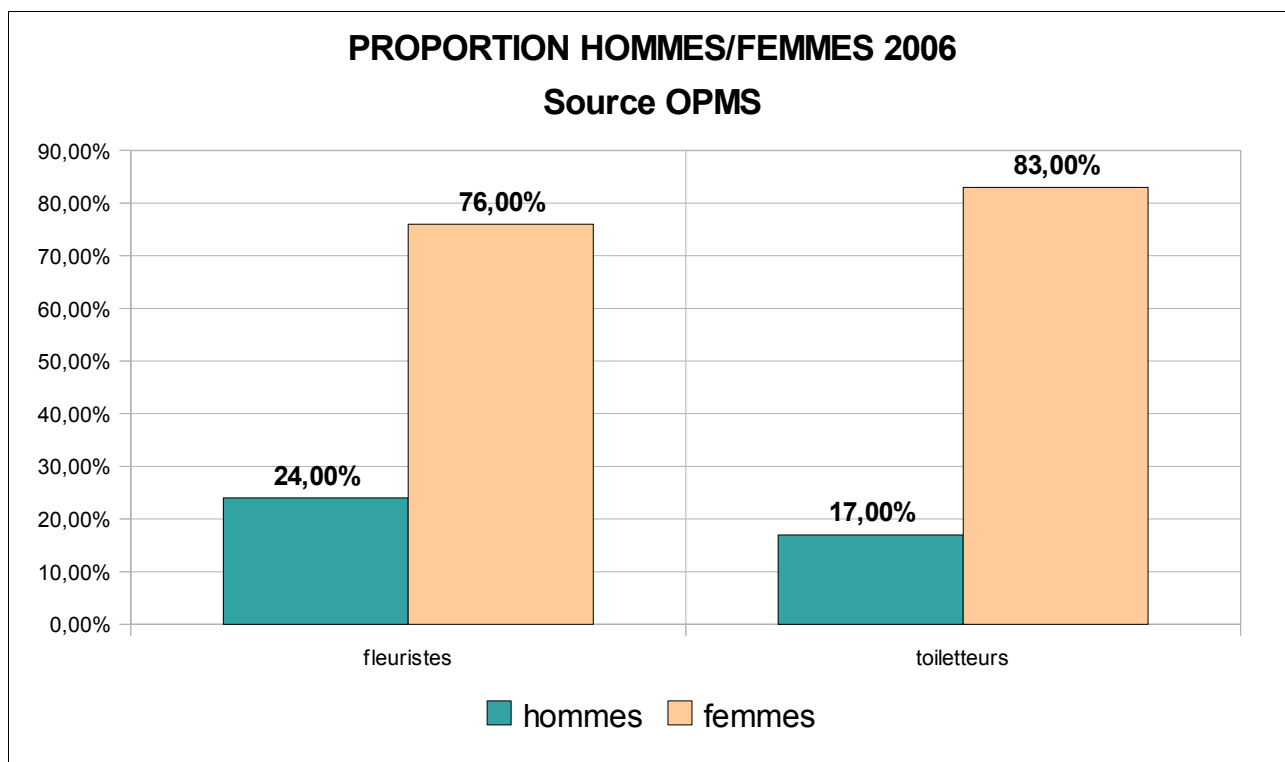
SECTEURS DE L'ARTISANAT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Source OPMS : Fleuristes et Toiletteurs



SECTEURS DE L'ARTISANAT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Source OPMS : Fleuristes et Toilleteurs



Quatrième partie
SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS

VOLET SOCIAL

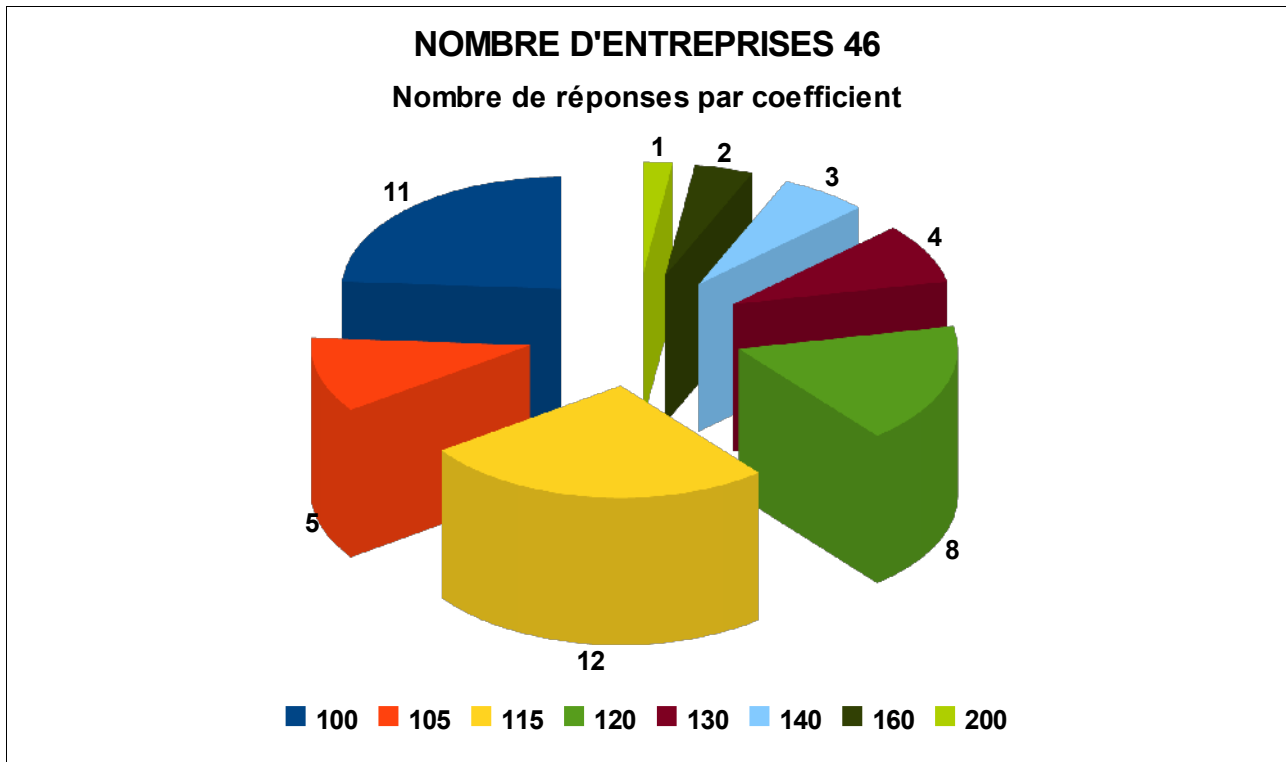
**SERVICES AUX ANIMAUX DE
COMPAGNIE**



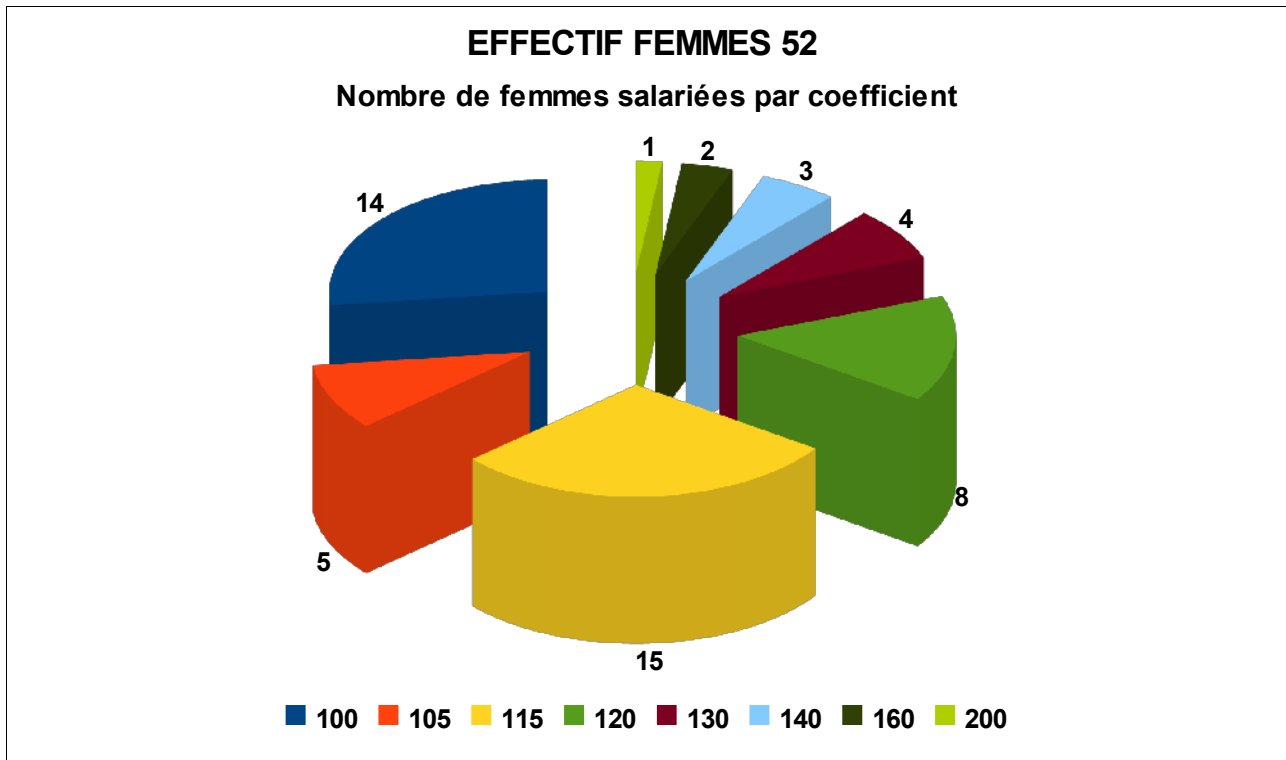
TOILETTEURS CANINS ET FELINS

TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

Toiletteurs FEMMES



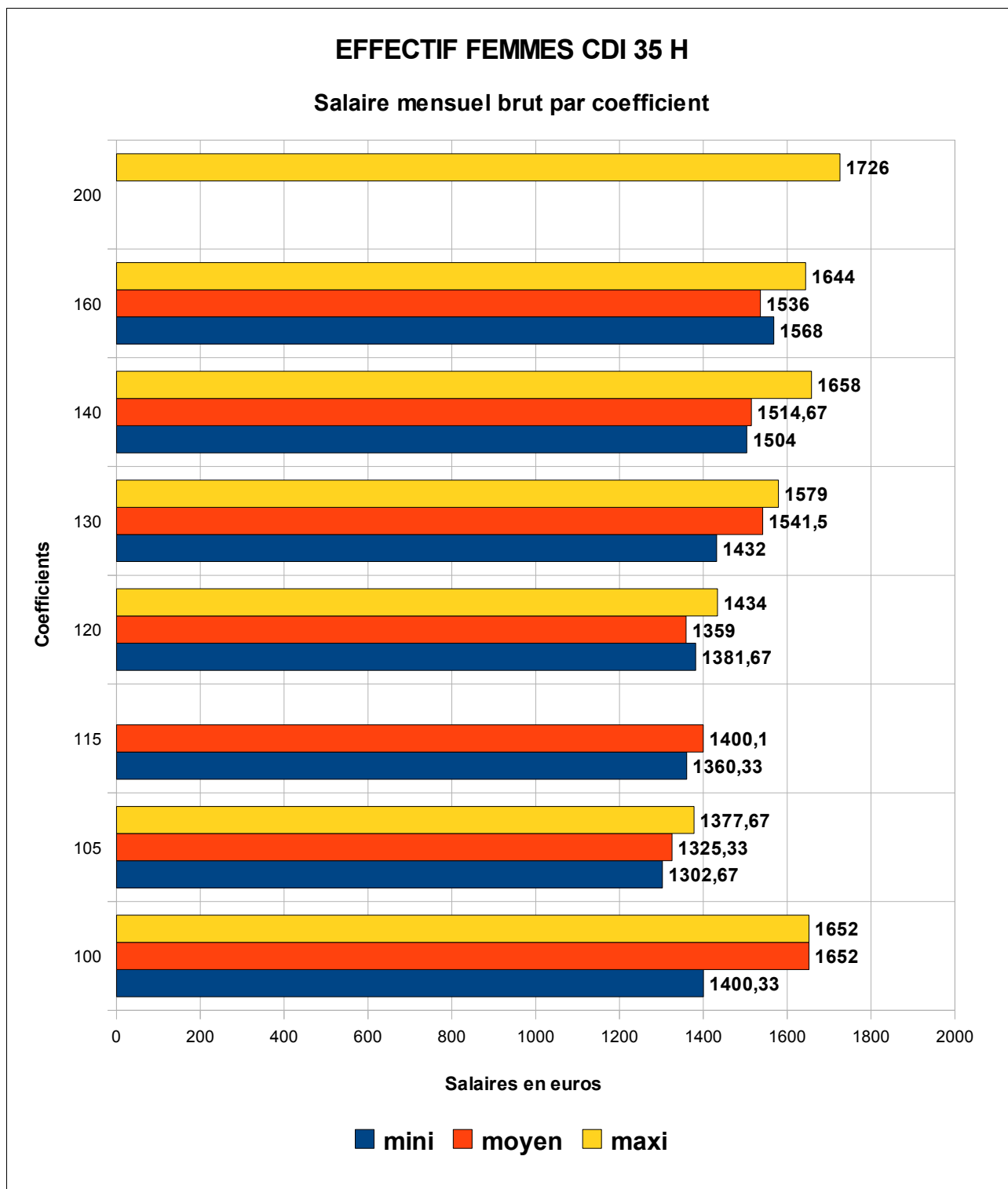
Toiletteurs FEMMES



Effectif 61 salariés, Proportion Femmes 85.25%

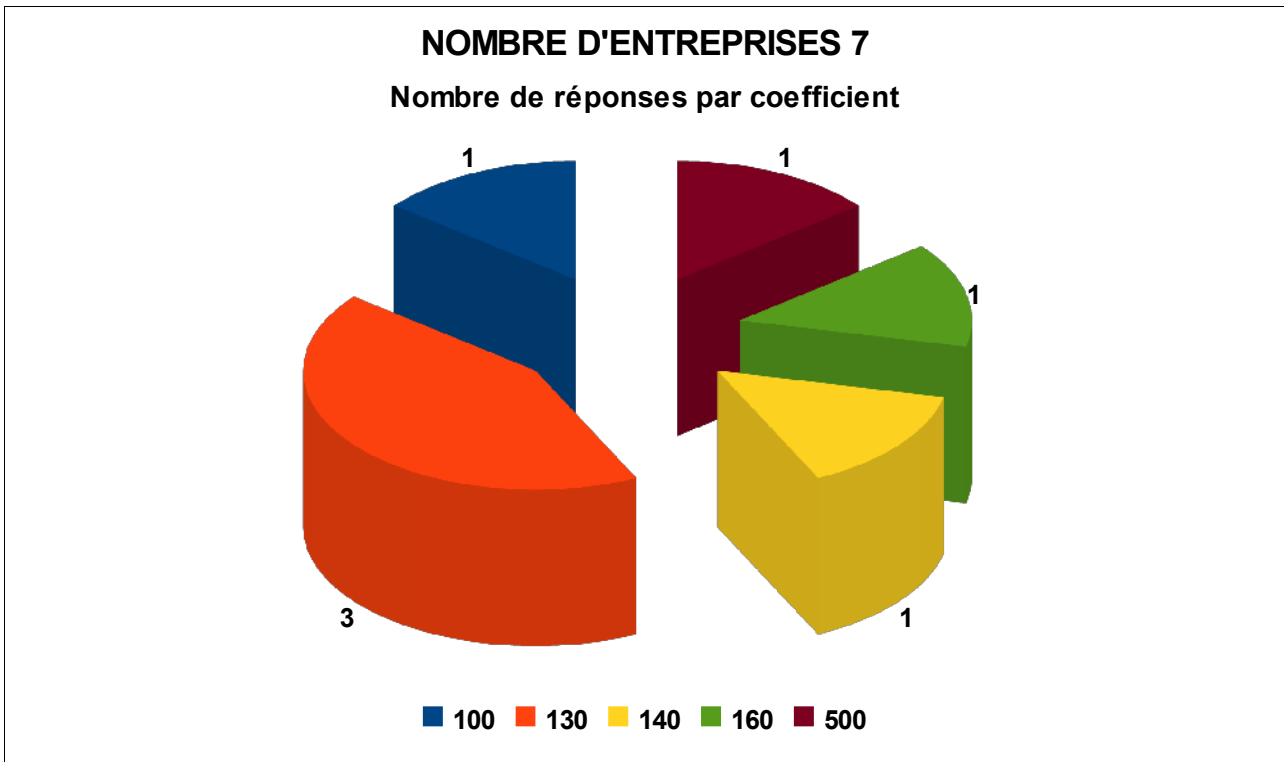
TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

Toiletteurs FEMMES

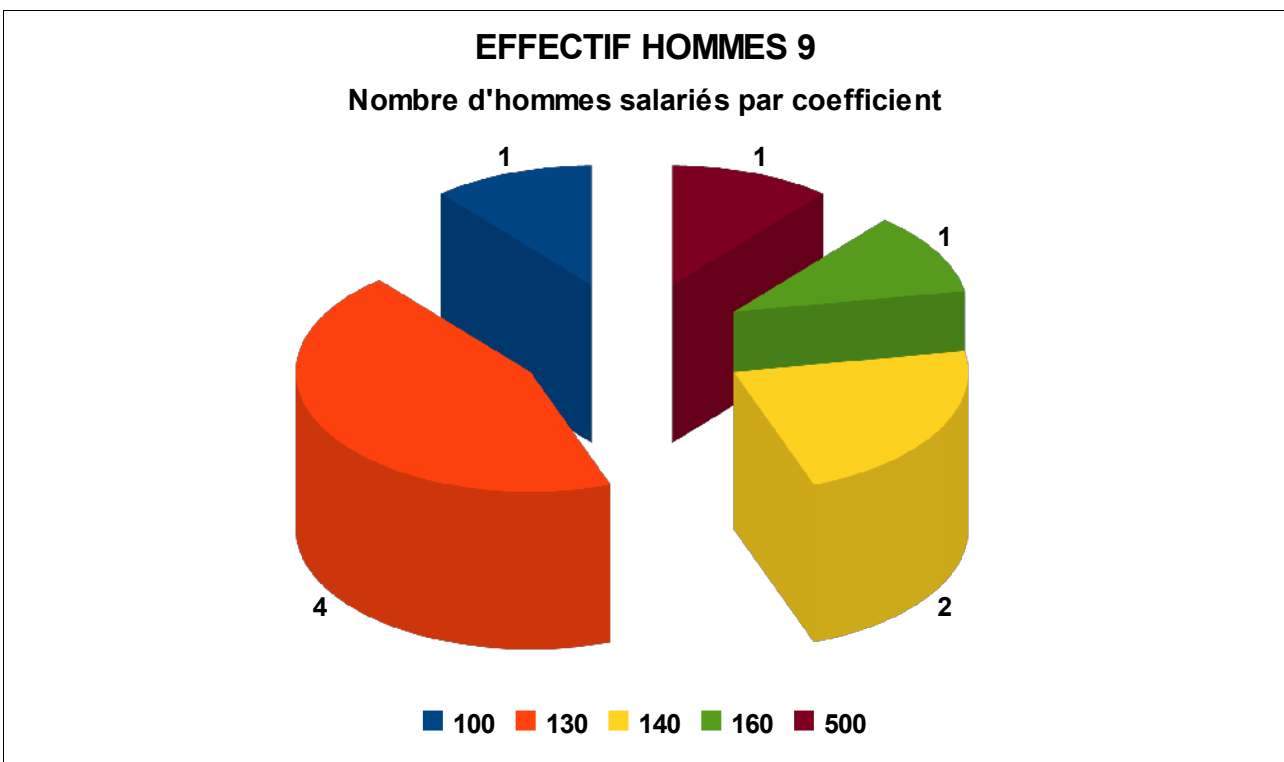


TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

Toiletteurs HOMMES



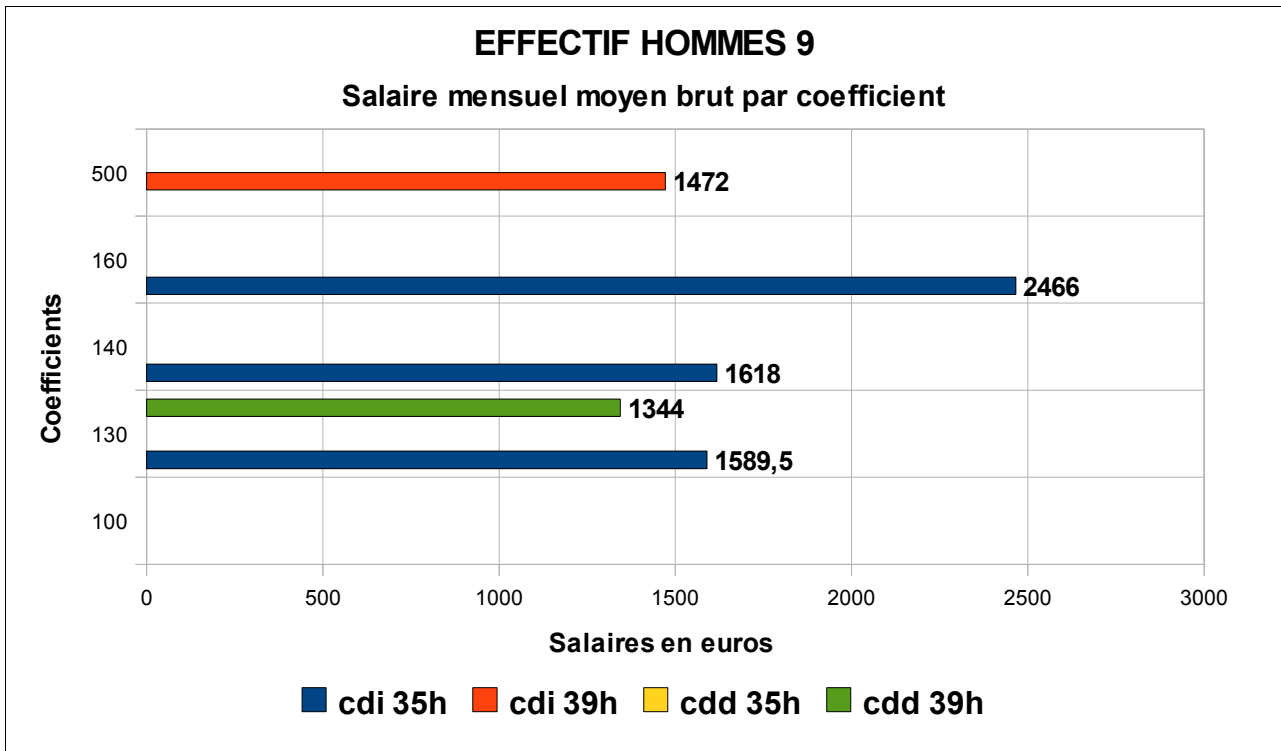
Toiletteurs HOMMES



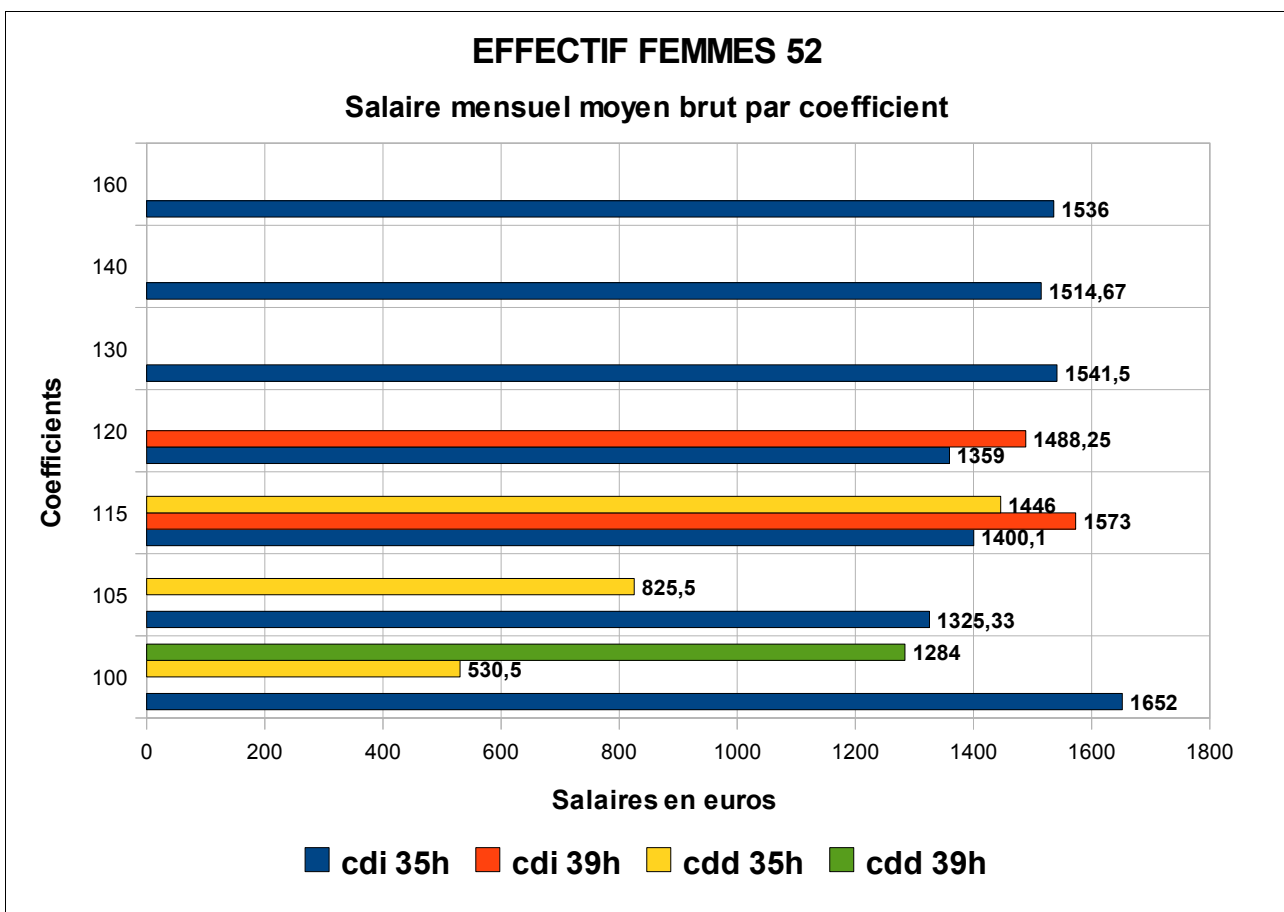
Effectif 61 salariés, Proportion Hommes 14.75%

TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

Toiletteurs HOMMES

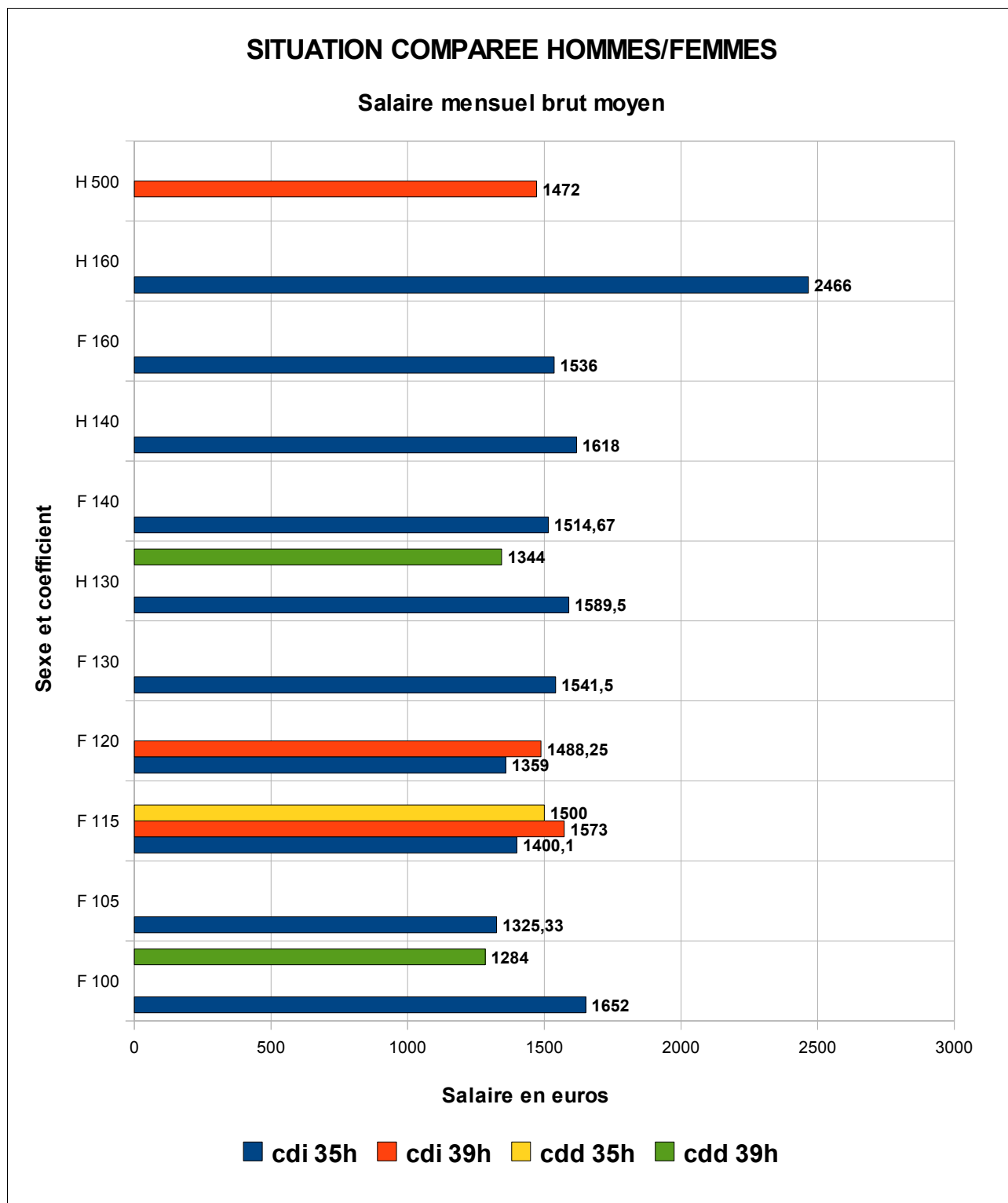


Toiletteurs FEMMES



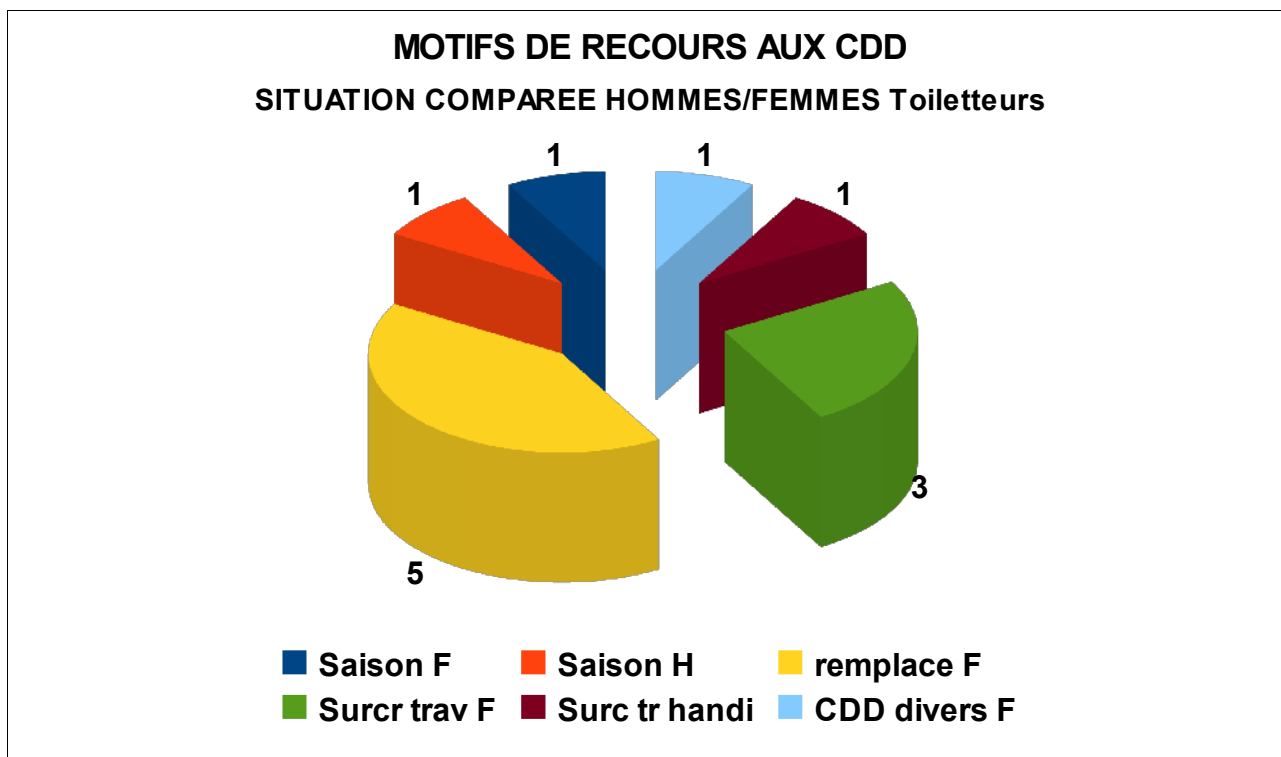
TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

Toiletteurs

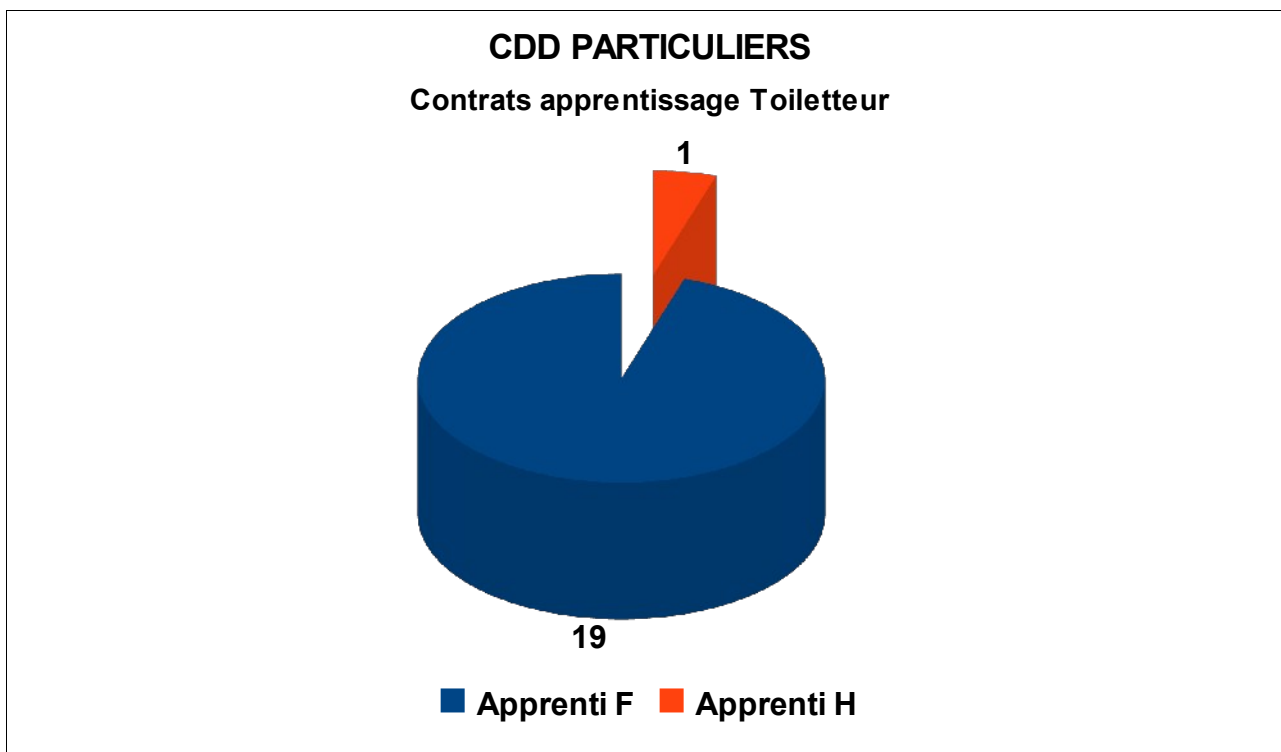


TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

Toiletteurs



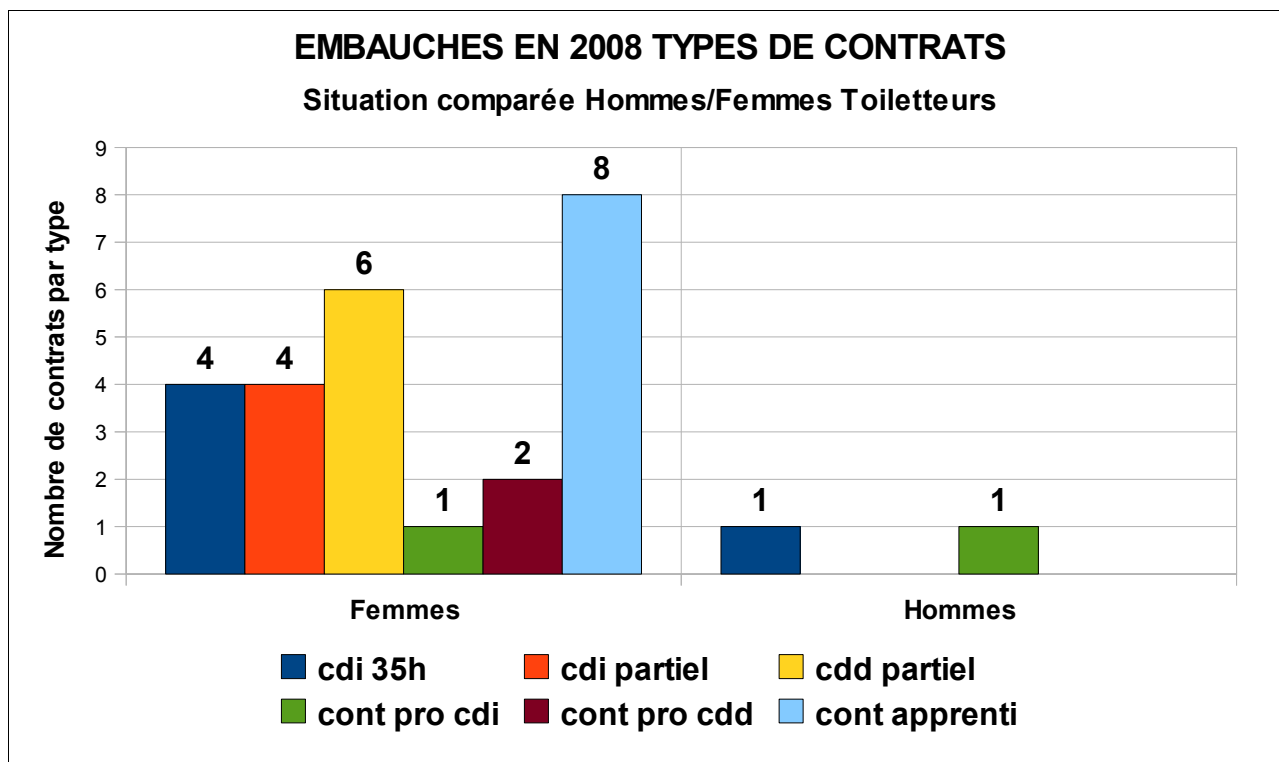
9 femmes et 3 hommes, soit 75% de femmes.



Remarque: aucun contrat de professionnalisation

TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

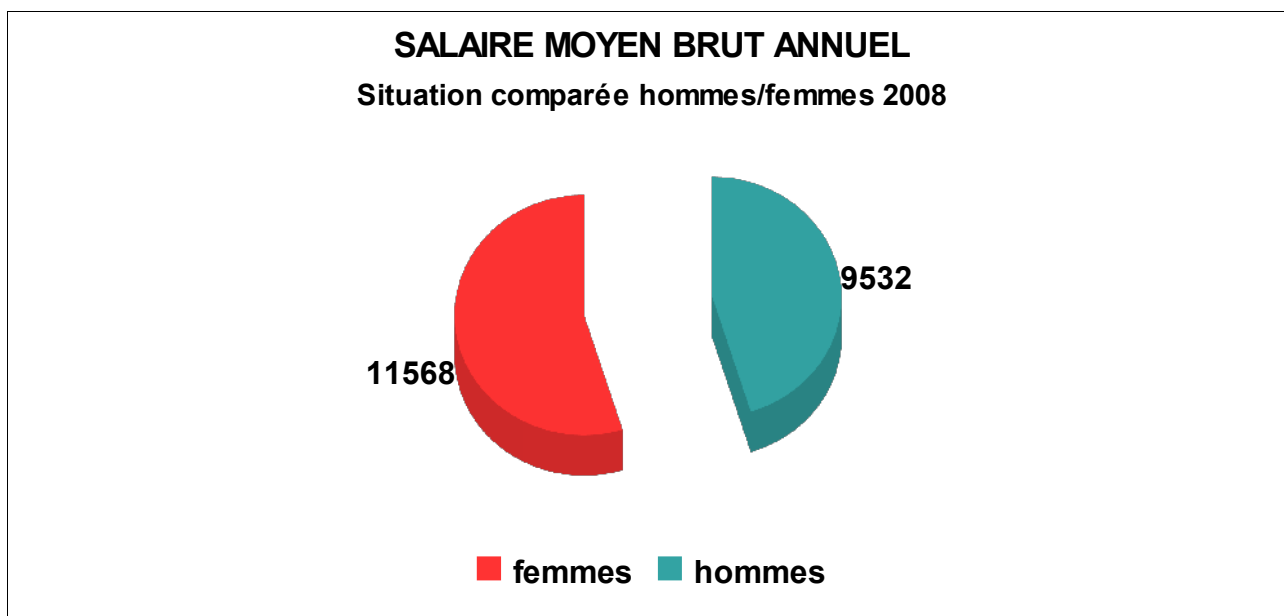
Toiletteurs



25 femmes pour 2 hommes

TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

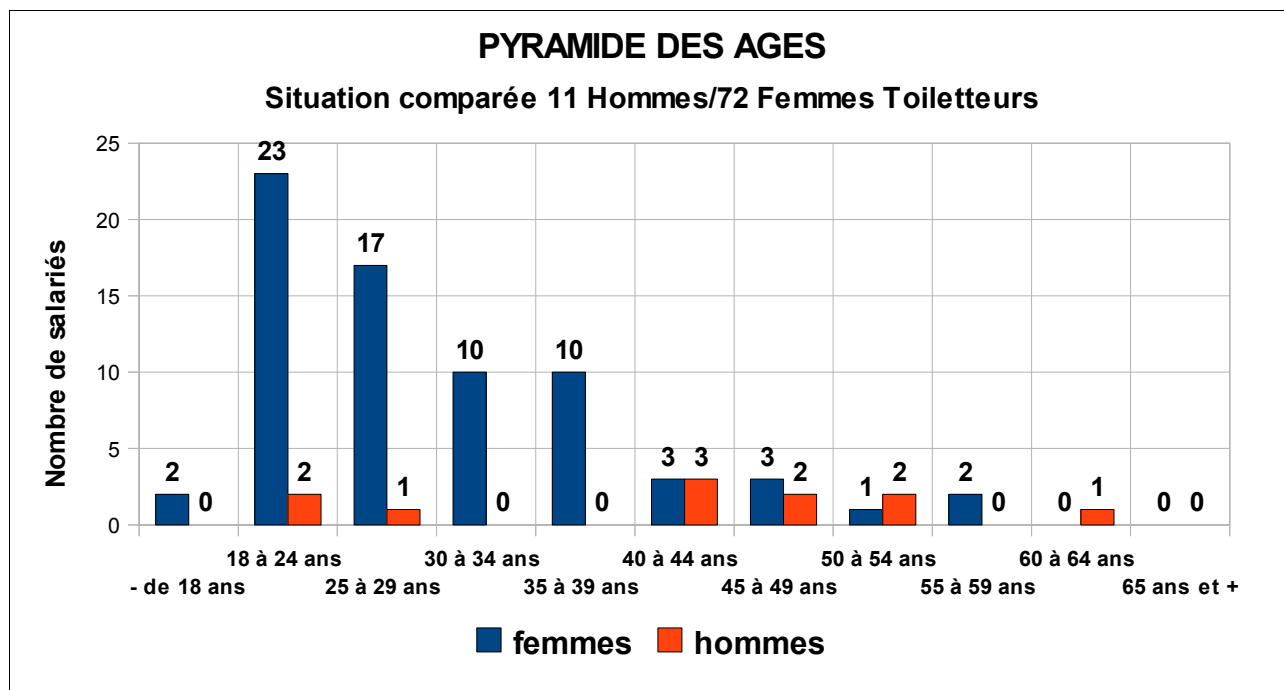
Toiletteurs



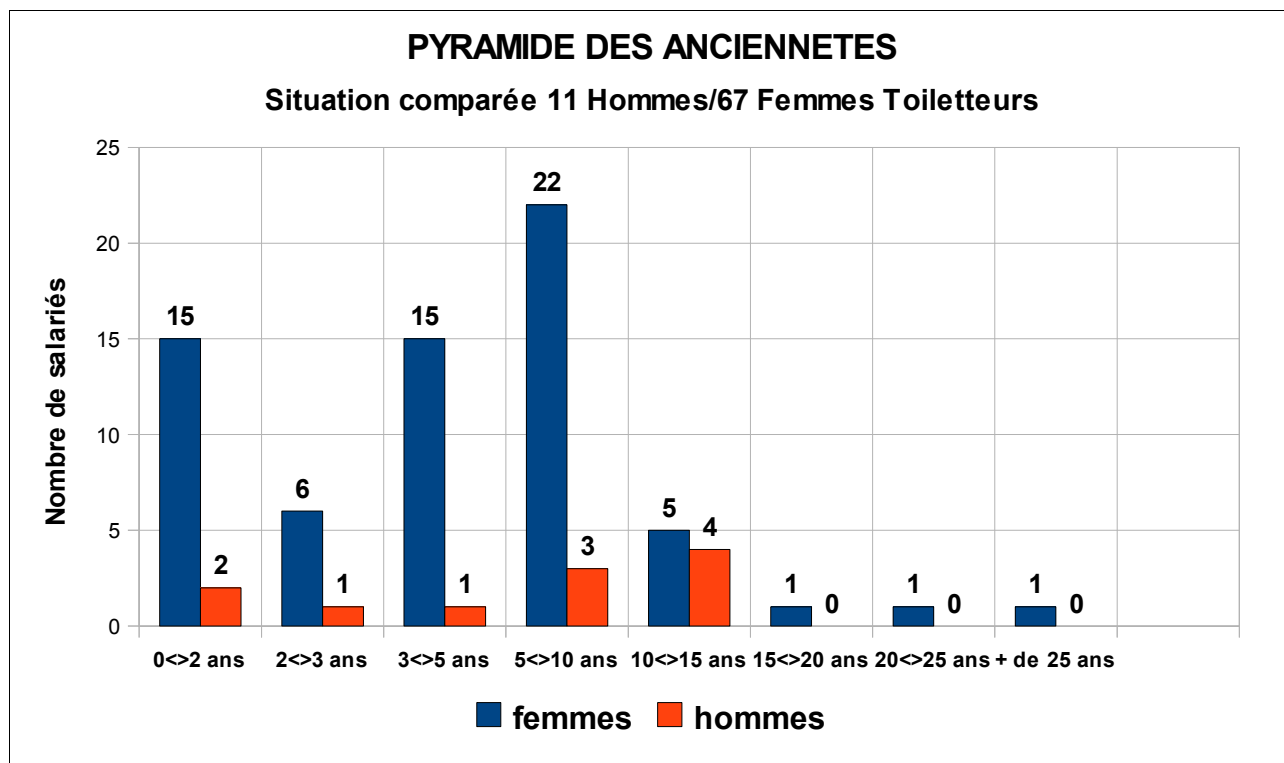
Écart global de salaires 2.036 euros/an en moyenne, soit : + 21% en faveur des femmes

TOILETTEURS DE CHIENS ET CHATS

Toiletteurs



Toiletteurs



Cinquième partie
SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS

VOLET SOCIAL

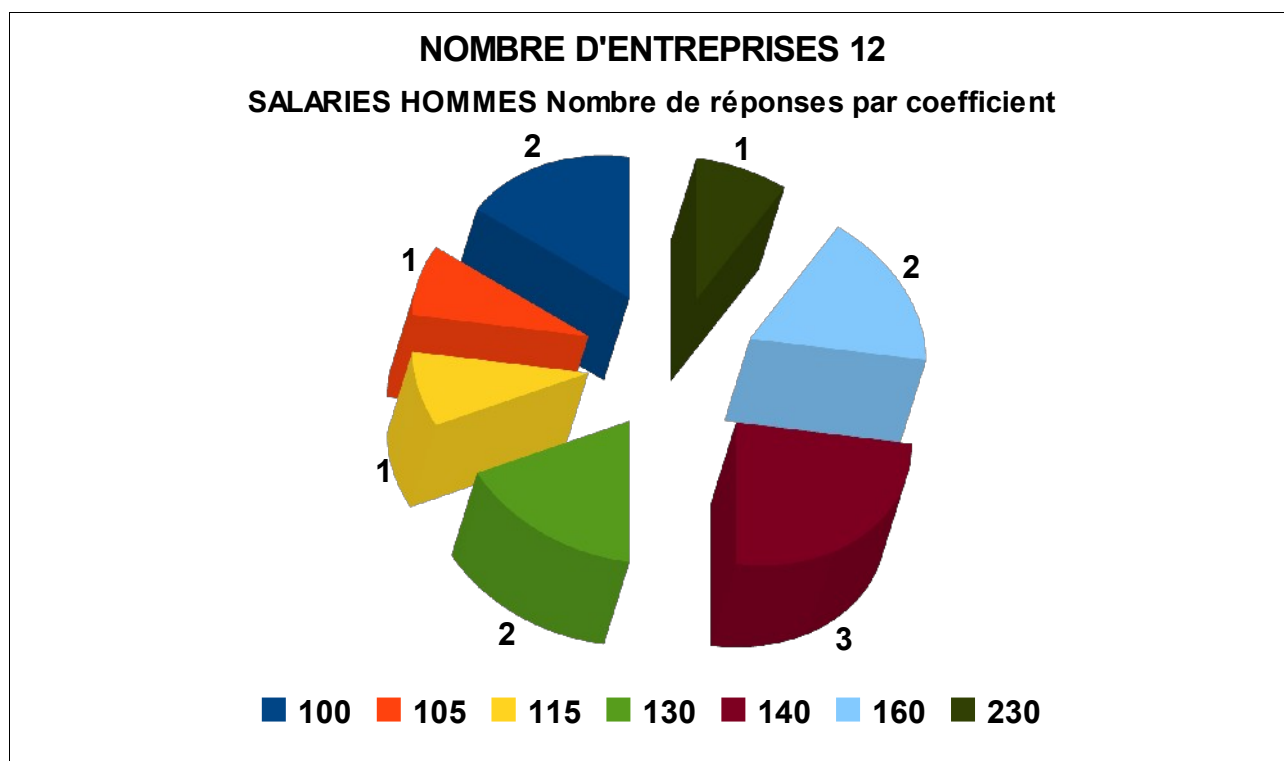
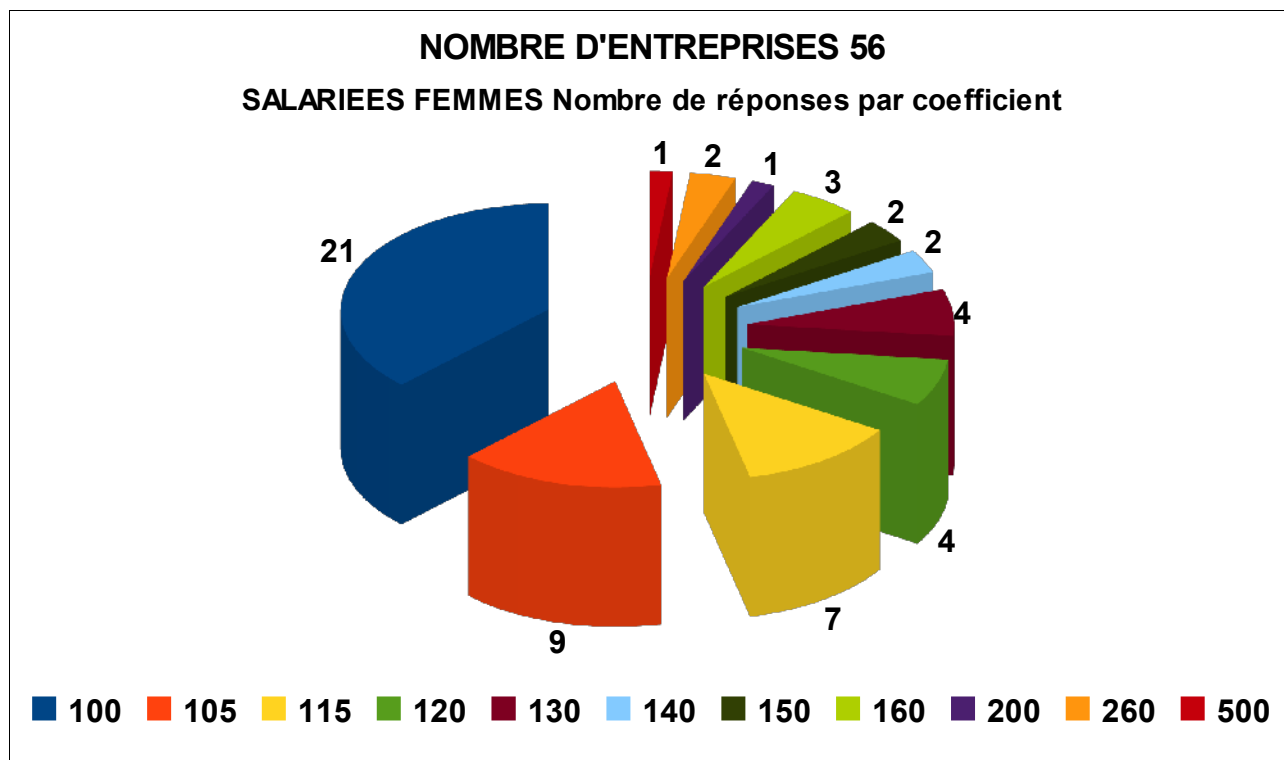
**SERVICES AUX ANIMAUX DE
COMPAGNIE**



AUTRES SERVICES QUE TOILETTEUR

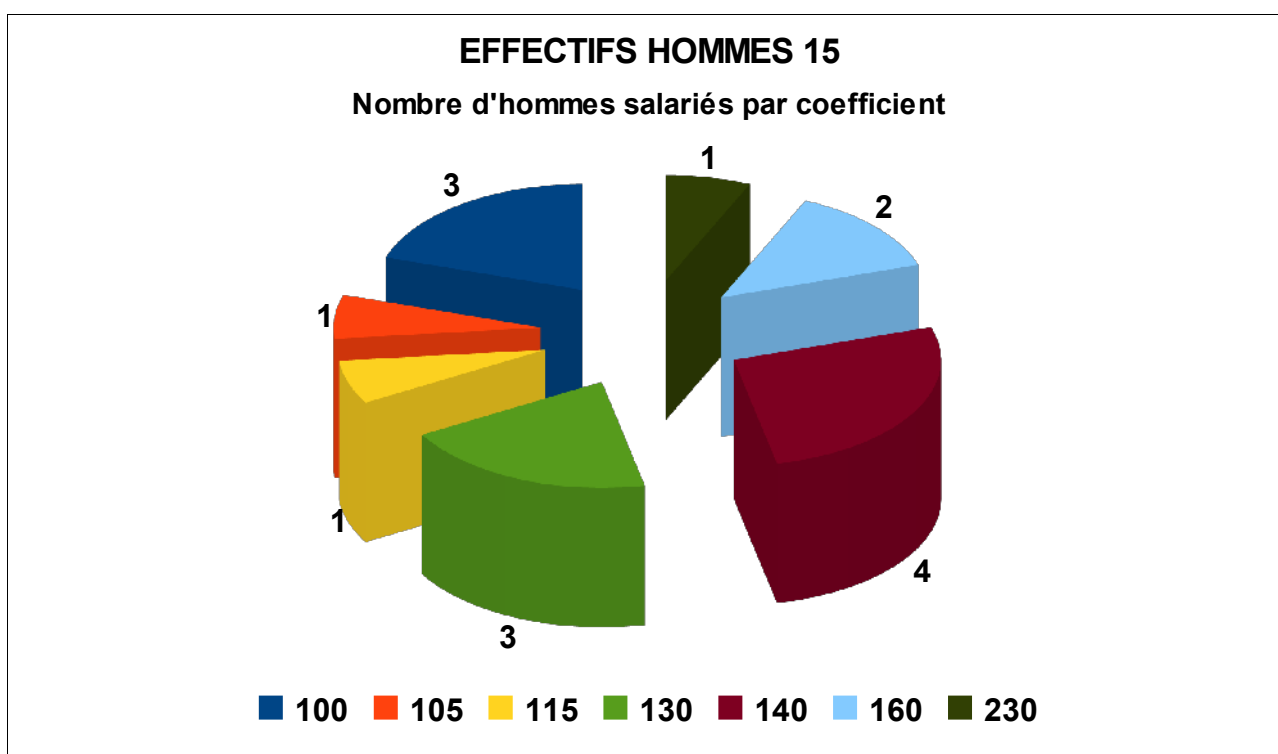
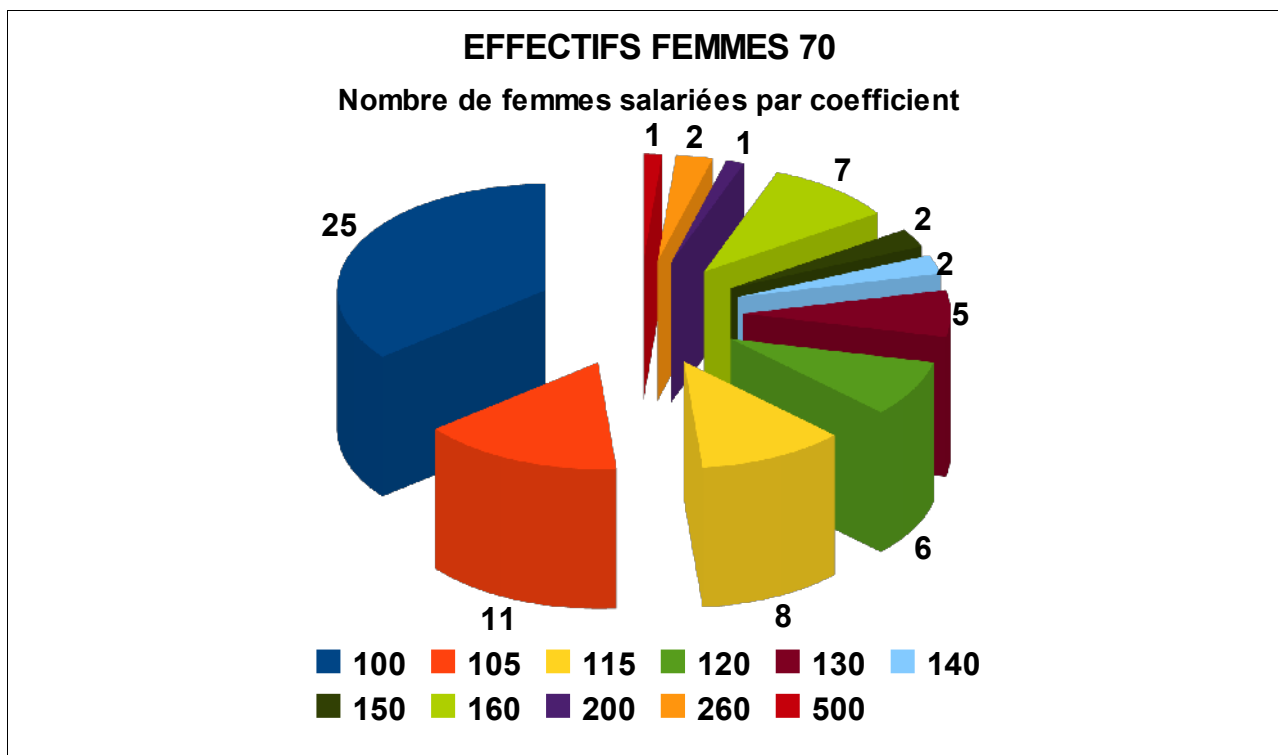
METIERS DE SERVICES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

Autres que toiletteurs



METIERS DE SERVICES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

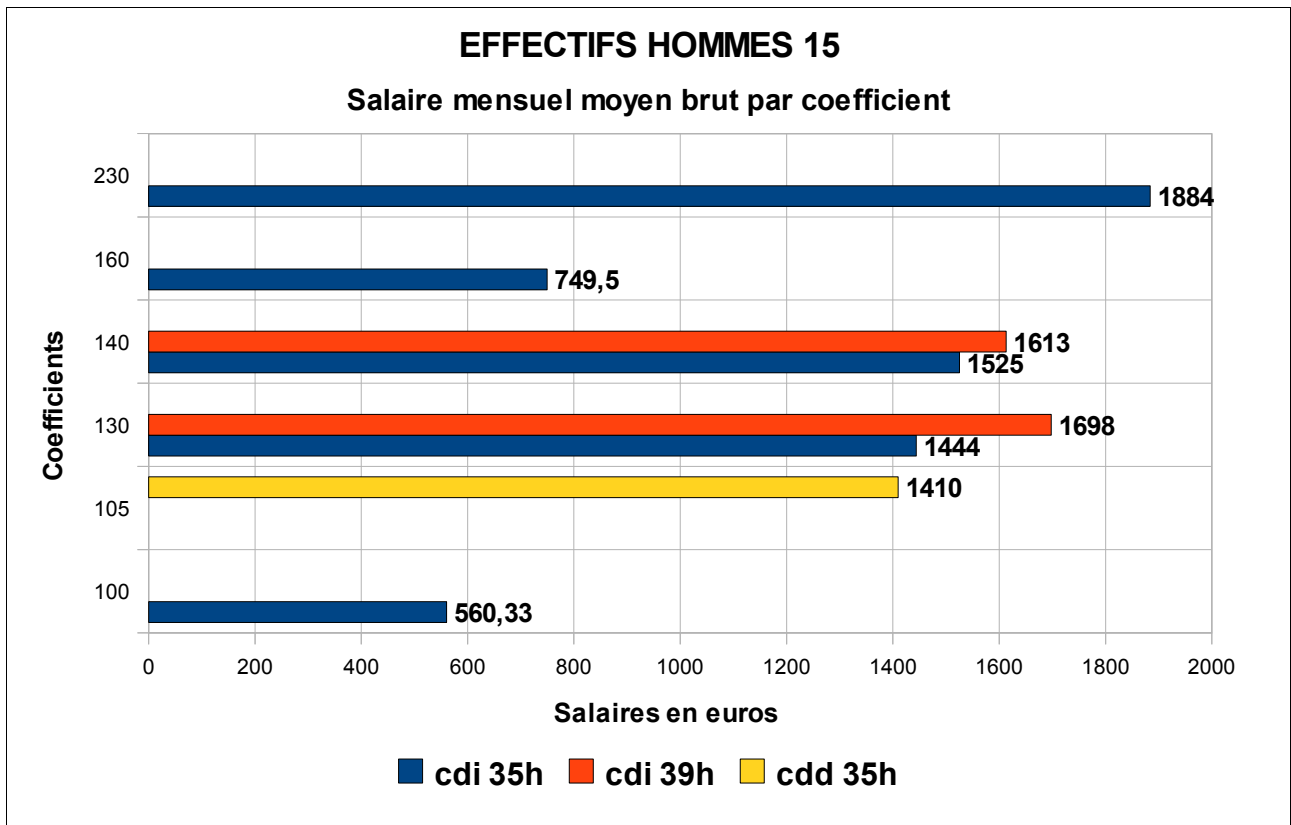
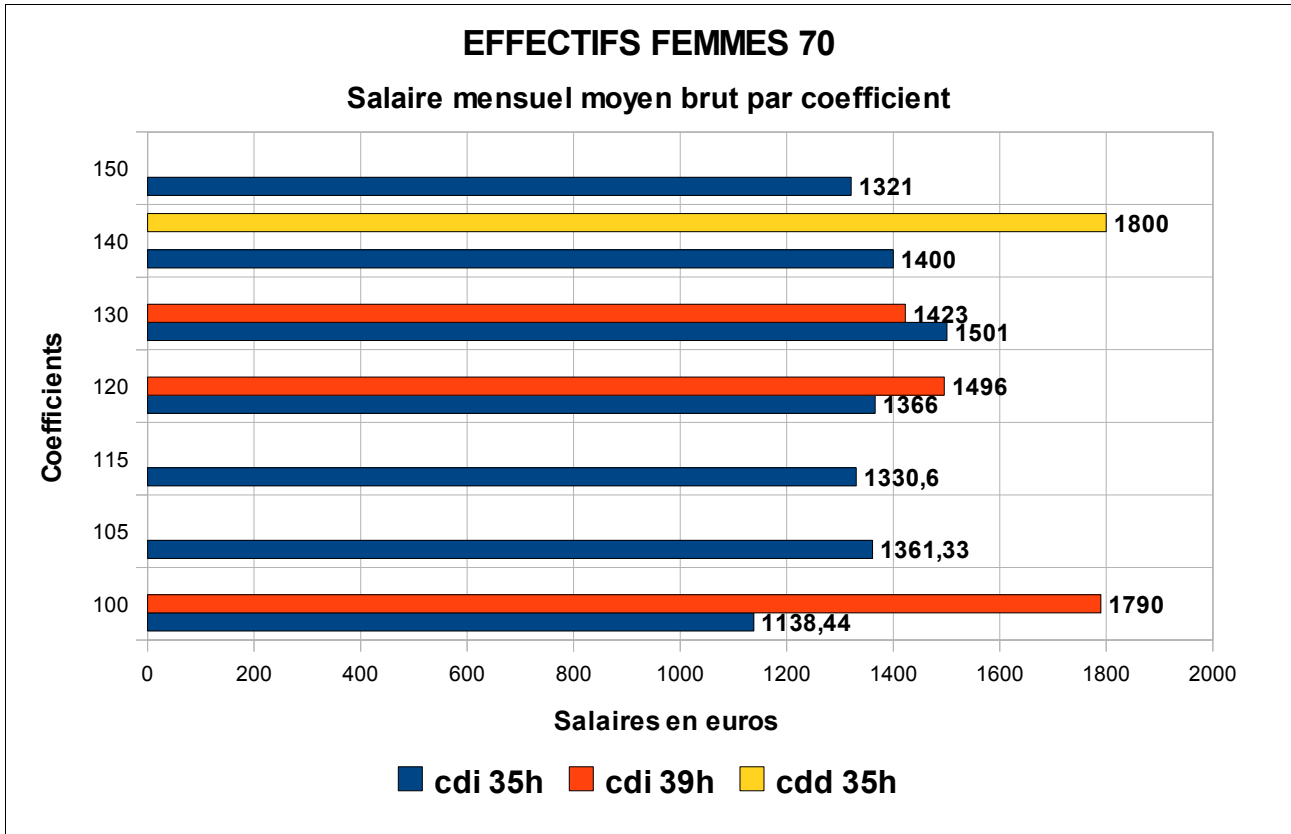
Autres que toiletteurs



Effectifs	85	
Femmes	70	82.35%
Hommes	15	17.65%

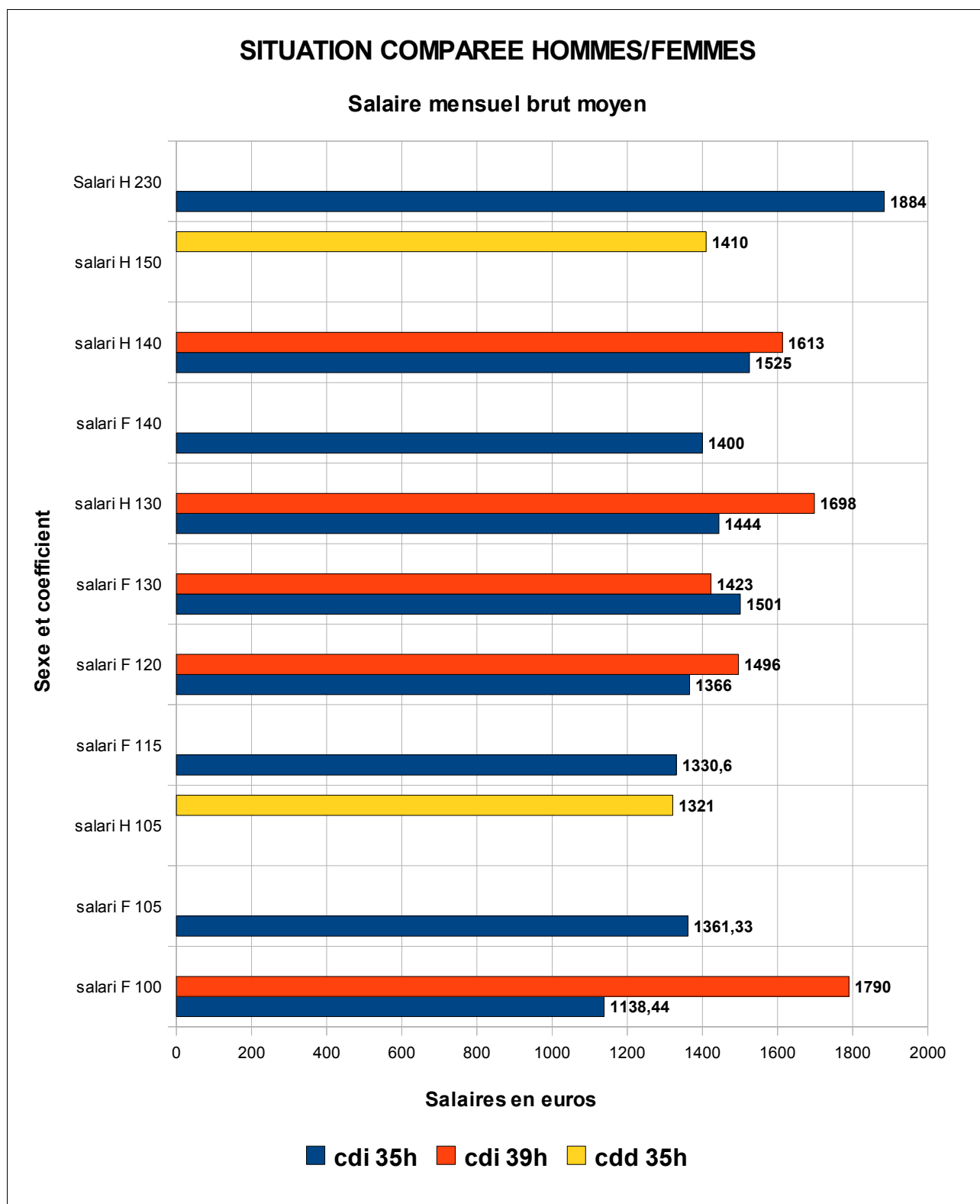
METIERS DE SERVICES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

Autres que toiletteurs



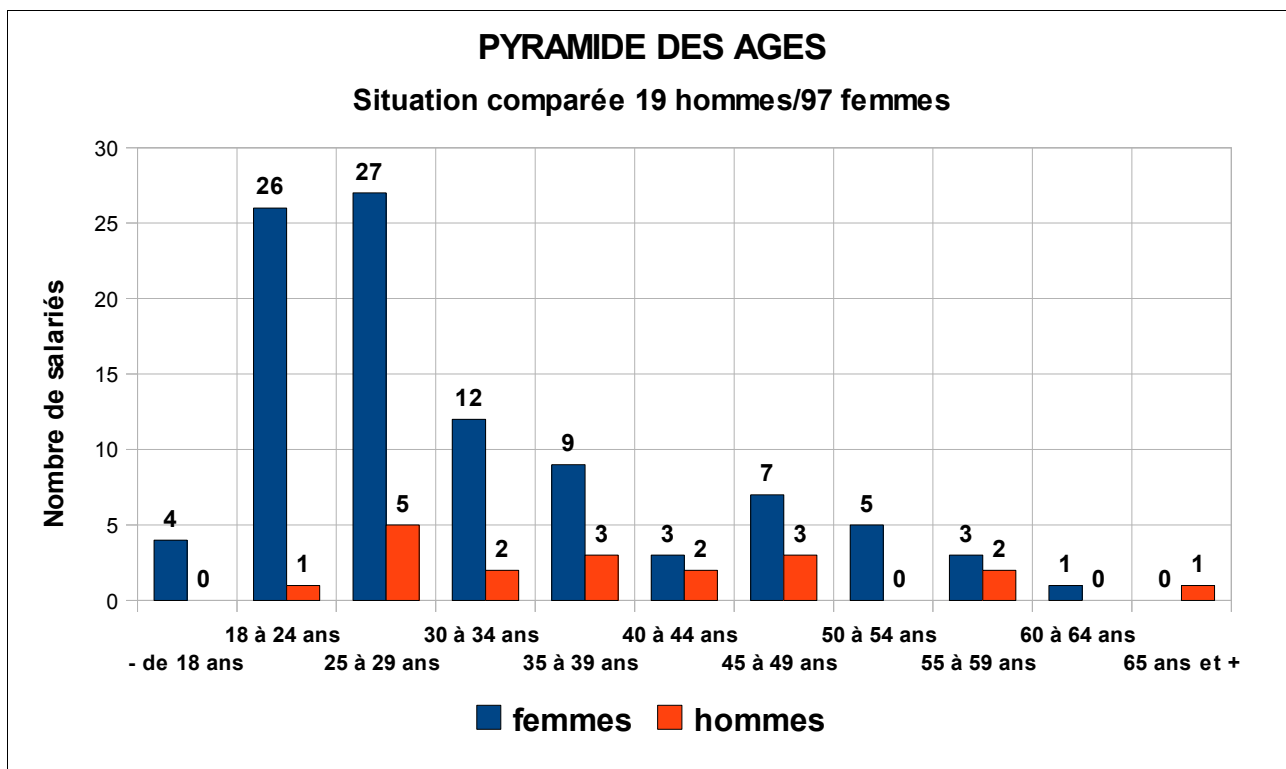
METIERS DE SERVICES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

Autres que toiletteurs



METIERS DE SERVICES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

Autres que toiletteurs



METIERS DE SERVICES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

Autres que toiletteurs

